



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre  
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE  
« LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



## APRÈS LE SUCCÈS DE NOTRE TOMBOLA

Comme ses devancières, la tombola 1956 a remporté un succès complet.

Cela devient une habitude. Nous ne nous faisons plus de soucis lorsque nous lançons notre appel. Nous savons d'avance qu'il sera entendu à cent pour cent. C'est cela la force d'une Amicale. Et votre Bureau est fier d'être l'émanation d'un tel groupement.

Aussi, vous adresse-t-il à tous ses remerciements les plus chaleureux.

Vous savez tous quel est le but de notre tombola : permettre à la Caisse d'Entr'aide de venir au secours de ceux qui souffrent ou qui sont dans la peine. Grâce à vous, une somme de huit cent cinquante mille francs va permettre, pendant deux ans, d'aider à rétablir des santés chancelantes, de suivre dans la vie la marche de nos chers orphelins, d'aider nos pauvres veuves à affronter la vie quotidienne si dure et si désespérante pour elles. Merci à vous tous, chers amis, de vos efforts, de vos dons, de votre participation si agissante.

Le million que nous vous demandions a été couvert ra-

pidement. Mais, hélas ! il y a des frais, inhérents à toute entreprise, à déduire de cette somme et ces frais représentent quinze pour cent de la recette brute. C'est pourquoi nous ne pouvons verser à la Caisse d'Entr'aide que huit cent cinquante mille francs. De plus, une cinquantaine de ca-

marades, peut-être par oubli ou par négligence, n'ont pas versé leur obole. Nous le regrettons bien vivement, surtout que nous avons manqué de carnets. Heureusement que des camarades, et ils sont nombreux, nous ont adressé des dons, ce qui a permis de combler les vides.

Nous souhaitons à tous de gagner, mais la fortune est aveugle, et, si elle fait des heureux, elle fait aussi des perdants. Mais que ces derniers ne se désespèrent point. Ils ont gagné eux aussi à la tombola de l'Entr'aide. Ils sont récompensés par le frais sourire d'un petit gars qui aborde

la vie avec plus de confiance, par la reconnaissance d'un ami en sana, qui se remet à espérer, car il sent derrière lui toute l'affectueuse cohorte de ses anciens camarades de captivité, par le témoignage de la compagnie d'un de nos pauvres amis qui n'a pu vaincre toutes les misères amassées dans sa misérable captivité.

Voyez-vous, chers amis, en fait, à la tombola de l'Entr'aide, il n'y a pas de perdants.

Votre Bureau vous adresse encore tous ses remerciements. Il vous demande instamment de rester au coude-à-coude, car il y a beaucoup de misères à soulager, beaucoup de maladies à combattre et surtout beaucoup d'espoir à apporter.

Restons toujours unis. Groupés, nous accomplirons des miracles ; isolés, nous ne serons rien. Dans l'Amicale, qui poursuit toujours sa route rectiligne, nous combattons contre le mauvais destin. Nous sommes devenus des combattants d'une nouvelle cause et, cette cause-là, ensemble nous la gagnons.

Encore une fois : Merci à tous.

### Voici la liste de nos adhérents

#### VOSGES

- 454 ADAM Paul, 15, rue Kléber, Thaon-les-Vosges.
- 2216 ANCEL Jules, Ban-de-Laveline.
- 2188 ANCONI Roger, rue du Maréchal-de-Lattre, Charmes.
- 803 ANTOINE Léon, rue de Saulcy, Châtel-sur-Moselle.
- 2205 ARNOULD Maurice, Le Thillot.
- 2198 AUBERTIN Charles, Gendreville.
- 2236 BALAY Paul, Gimont-les-Thaon.
- 2220 BALY Alphonse, Colroy-la-Grande.
- 858 BAMMERT Jacques, Les Genêts, Remiremont.
- 848 BARBIER Louis, 5, rue Jules-Ferry, Darney.
- 1808 BASTIEN Arsène, Raon-l'Étape.
- 2228 BASTIEN Roland, Liffol-le-Grand.
- 1137 BAUMGARTEN Adrien, 63, rue d'Alsace, Saint-Dié.
- 1945 BECK André, curé de Giroucourt-sur-Vraine.

Voici pour notre journal la période creuse.

Nous allons donc publier, à partir de notre « Lien » de mai, la liste de nos adhérents avec leur adresse.

Ainsi vous pourrez, si vous le désirez, correspondre directement avec vos anciens camarades retrouvés. Vous pourrez également nous signaler ceux que vous ne verrez pas figurer sur notre liste. Et nous pourrons ainsi étendre notre champ d'action, notre mot d'ordre étant : « Que pas un P.G. du V B n'ignore l'existence de notre Amicale ».

Profitant du Rassemblement vosgien nous commençons par le département des Vosges.

- 836 BELZANNO Paul, 24, rue des Aiguillettes, Moyennoutiers.
- 2209 BERTIN Henri, Morizecourt.
- 2218 BERTRAND Maurice, Val-d'Ajol.
- 1749 BIANCHI Raoul, rue de la Gare, Pouxoux.
- 2248 BISTON Roland, Ronceux.
- 2259 BŒUF Louis, 6, rue Saint-Nicolas, Vittel.
- 2238 BONNE Louis, Fraize.
- 812 BONTEMPS André, 11, rue du Poutreau, Granges-sur-Vologne.
- 2185 BOUTON Félix, Remois, par Châtencis.
- 2186 BOYE Charles, Mênil-sur-Belvitte.
- 1912 BRESSON Camille, Wissenbach.
- 968 BRESSON Jean, Germaingoutte, par Wissenbach.
- 2263 BRIOT Camille, La Bresse.
- 2234 CARDOT Jean, Clezeutaines.
- 2252 CHIPOT Pierre, Les Bas-Rupt, Rochesson.
- 1948 CLAUDEL Gilbert, 6, rue de l'Eglise, Ignen.
- 2211 CLEMENT René, Surlanville.
- 2253 COLIN Paul, Chantraine.
- 2254 COLLOT Robert, 10, rue Français, Epinal.
- 2247 COLNET Marcel, Monthermieux-le-Sec, par Vittel.
- 2231 COMBEAU, La Forain-de-Senones.
- 2222 COSSERAT Georges, Ahoville.
- 500 COUVAL Paul, Grande-Rue, Val-d'Ajol.
- 2015 CREUSOT André, rue de la Gare, Saint-Aine.
- 1959 CREUSOT Arthur, 11 bis, rue des Chaseaux, Remiremont.

(Voir la suite page 8)

### AUX KOMMANDOS D'ULM

Quand paraîtront ces lignes, quelques jours encore nous sépareront du voyage que nous devons faire à Bruxelles et à Tamines.

Je ne vous parlerai pas de cette merveilleuse randonnée à travers la Belgique, mais veux vous en laisser la surprise.

Tout a été prévu : un voyage minutieusement mis au point, par les organisateurs, fera que vous en conserverez le meilleur souvenir.

Bruxelles, Tamines, Namur, la vallée de la Meuse, les Grottes de Han, tout un programme que vous voudrez voir, connaître et ne plus oublier.

Nous ne pouvons vous affirmer qu'il restera encore des places dans l'autocar, lorsque vous lirez ces lignes ; mais vous pouvez toujours vous en informer auprès de Lucien Vialard, 31, rue Joseph-de-Maistre, Paris (18<sup>e</sup>), qui fera l'impossible pour « dépanner » les retardataires.

Nous vous signalons que la carte d'identité est obligatoire pour entrer en Belgique.

Toutes facilités vous seront données pour faire le change à la douane.

Nous rappelons à nos camarades de Province qu'ils peuvent toujours rejoindre directement Tamines, le dimanche de Pentecôte, où auront lieu les différentes manifestations franco-belges, commémorant le XI<sup>e</sup> anniversaire du retour.

Tamines est à 20 km. de Charleroi.

Tous à Tamines les 19, 20, 21 mai. Belges et Français fraternellement réunis.

#### Paris vous parle et vous répond

Bienvenue à notre camarade Royer qui rejoint les anciens d'Ulm.

Réunion très active le 13 avril. Nos camarades Rein, Duez, Belloni, Faucheux, Crouta, Blanc, Mesgny, Dupré, Moutard, Keck, Fillon, Lafarge, Schroeder, Royer

se sont retrouvés fidèlement tandis que notre dévoué trésorier, Yvonet, enregistrait de nombreuses inscriptions pour Tamines.

#### Paris reçoit

Le Père Vernoux, président des anciens d'Ulm, nous a réservé une visite « éclair » et imprévue.

Il adresse « aux anciens d'Ulm » toute sa sympathie, en espérant les retrouver nombreux en Belgique.

#### Allo... la Province : Ici Paris

F. Moure, Nyons (Drôme) : Tes nouvelles nous feraient plaisir aussi.

Métillon - Legrain, à Tamines (Province de Namur), Belgique : Aucune trace de Corneille... il a dû « s'envoler ». Quand « monteras-tu » à Paris. Amicalement.

J. Grandpierre, Rouen : Espérons te voir en Belgique.. la 2 CV peut bien s'offrir ça...

André Schram, Argelès-sur-Mer : Merci pour le service de renseignements. Nous adresser les tarifs S.I. qui peuvent intéresser certains de nous.

P. Mathieu, Jarville : Notre amical souvenir. Comme Nancy est déjà loin.

Walzing, Leyasseur, Favelin, Kantorowitch (Paris) :

N'oubliez pas notre deuxième vendredi au Bouthéon : il y aura toujours un camarade heureux de vous revoir et de vous serrer la main.

#### PROCHAINE REUNION

Vendredi 8 juin de 18 h. à 20 h.

68, Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)  
A tous, cordialement.

Lucien Vialard, 31, rue Joseph-de-Maistre, Paris (18<sup>e</sup>).

### Nos réunions mensuelles

Nous rappelons à nos camarades, et plus particulièrement aux Parisiens, que nos réunions mensuelles ont lieu le premier jeudi de chaque mois, de 18 h. à 22 h.

Prochaines réunions :

Jeudi 7 juin  
Jeudi 5 juillet

Un repas est pris en commun au Club du Bouthéon. Prix habituel.

### SALUT AUX VOSGIENS

L'Amicale des Vosges des anciens P.G. du Stalag V B organise, les 20 et 21 mai 1956, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, sa sortie annuelle.

L'Assemblée générale aura lieu, le dimanche matin, à 10 h., à La Bresse, dans la salle du « Vieux Moulin », chez notre ami à tous, le grand Bernard Jean-georges.

Le Bureau de l'Amicale Nationale du Stalag V B, est heureux de répondre présent à l'invitation adressée par notre ami Georges Homeyer, président de l'Amicale des Vosges et vice-président de l'Amicale nationale.

De tous les groupements provinciaux, l'Amicale des Vosges est le plus puissant. Grâce à notre ami l'abbé Perry, qui eut la bonne fortune de relever au Stalag toutes les adresses des P.G. originaires de la région vosgienne, nous avons pu contacter un grand nombre d'anciens V B. Beaucoup d'entre eux ignoraient l'existence de notre Amicale. Aussi le succès de notre propagande fut-il formidable. A l'heure actuelle, cent soixante-dix Vosgiens font partie de l'Amicale du V B. Aussi est-ce avec joie que les membres du Bureau national se rendront à La Bresse pour saluer sa glorieuse section des Vosges.

Ils lui apporteront le salut amical de leurs deux mille trois cent quatre-vingts camarades disséminés dans toutes les régions de notre beau pays ainsi que dans nos territoires d'outre-mer.

Le Bureau national sera heureux d'établir des contacts directs, que nous espérons répéter souvent, avec nos amis vosgiens.

L'Amicale est une puissance agissante. Le triomphe de la loterie 1956 en est une preuve. La Journée nationale, de l'avis de tous les participants, est une magnifique démonstration de camaraderie.

Des amis de province ont parfois fait le reproche au Bureau d'organiser nos Journées nationales dans la région parisienne, ce

qui rend le déplacement des Provinciaux assez aléatoire. Nous avons déjà expliqué dans d'autres « Lien » les raisons qui militaient pour cette décision, et dont la plus importante est que le Bureau veut être sur place pour l'organisation de cette journée, afin que tous les participants reçoivent le maximum de confort. Mais le Bureau ne s'accroche pas à sa région parisienne et, par son voyage à La Bresse, il prouve que, lui aussi, n'hésite pas à se déplacer pour rendre visite à ses amis provinciaux et que quatre cents kilomètres ne sont pas un obstacle à l'amitié.

Le Bureau souhaite à l'Amicale des Vosges un succès triomphal, pour les Journées des 20 et 21 mai. Il souhaite que grand nombre de camarades viennent se joindre à lui pour apporter à nos amis vosgiens la preuve d'une amitié née dans les souffrances de la captivité. A la fête de la joie et du cœur, nous devons tous être présents.

Que nos amis vosgiens maintiennent haut et ferme le drapeau de l'Amicale. Ils savent que dans ses plis l'entraide et l'amitié sont inscrites en lettres d'or. Ils savent qu'il n'y a pas de plus belles pages de gloire que celles qui sont écrites avec le cœur.

Que le soleil de Pentecôte vienne illuminer ces deux belles journées, et nos amis vosgiens seront récompensés de leur ténacité et de leur dévouement à une noble cause.

A tous, rendez-vous à La Bresse, les 20 et 21 mai 1956.

H. Perron.

LIRE CE JOURNAL C'EST BIEN !!

LE FAIRE LIRE, C'EST MIEUX !!

Quand tu auras lu notre journal, ne le jette pas. Fais-le circuler parmi tes connaissances ex-P.G. Merci !



Avec ce numéro, — le centième présenté par ce que l'on a accoutumé de désigner sous l'appellation (commode mais normalement réservée à des conceptions plus vastes) de pool des journaux de l'Union nationale des Amicales de camp, — notre organisation, qui n'est et ne veut être qu'une coopérative de camarades acharnés à publier ce périodique de liaison et d'information à éditions multiples, propres chacune à un camp ou à un Wehrkreis, notre organisation entre dans sa dixième année d'existence.

Et, sans avoir l'immodestie de nous attribuer le rôle primordial dans l'évolution et l'aboutissement des problèmes concernant l'ensemble des anciens prisonniers de guerre, nous éprouvons, en jetant un regard sur le chemin parcouru depuis 1947, une certaine satisfaction : celle d'avoir suivi la ligne de conduite que nous nous fixions lorsque, à cette époque, nous écrivions :

« Si l'U.N.A.C. lance aujourd'hui le premier numéro de son journal, ce n'est pas pour sacrifier à une mode, mais pour répondre à un besoin. C'est pour donner un moyen d'expression à l'esprit des Amicales qui s'en trouvait jusqu'ici démuné et souffrait de ce silence.

« C'est que l'esprit des Amicales existe et ne se confond avec nul autre. Il n'est ni particulariste, ni exclusif, mais il se trouve fortement ancré en nous.

« Il n'est point seulement l'esprit prisonnier car il est né avant celui-ci, de même que la camaraderie de régiment est apparue avant l'esprit combattant.

« Les Amicales n'ont pas été, en réalité, fondées par nous; elles l'ont été par l'Allemand : lorsqu'au hasard de ses fantaisies ou de ses nécessités, il a jeté pêle-mêle, dans un enclos de barbelés, une masse d'hommes démunis de tout, il a institué entre eux une grande communauté d'âme qui se prolonge actuellement.

« Lorsqu'arrivait parmi nous une de ces lamentables cohortes déguenillées que le provisoire vainqueur, après un de ces invraisemblables voyages dont il avait le secret, adjoignait à notre masse, nous la recevions, nous l'aidions de notre mieux, ainsi qu'avaient fait pour nous nos « anciens ».

« Parce que, avant même d'en avoir passé la porte, ils étaient de notre Stalag ou de notre Oflag.

« Dans la grande communauté des prisonniers, nous sommes les familles, ceux qui sont liés non seulement par

## ET, MAINTENANT, EN ROUTE ...VERS LE DEUX CENTIÈME...

l'affection mais par les années passées ensemble.

« Vis-à-vis des autres, nous racontons nos souvenirs; entre nous, nous les rappelons.

« Les autres, nous ne les avons vus qu'en civil, après la tourmente, et nous devons faire effort pour les imaginer sous la capote effrangée.

« Mais, ceux de notre camp, nous les verrons toujours en kaki, rafistolant leurs nippes ou clouant sentimentalement une photo au-dessus de leur paillasse, ou encore aux douches. Ils sont les seuls que nous ayons vus vraiment tout nus, physiquement et moralement. Eux seuls ne peuvent plus nous décevoir ou nous tromper, nous savons tout d'eux.

« Nous sommes comme les vieux ménages, nous sommes solides. C'est une grande force de pouvoir se dire : « Tu te rappelles », sans même qu'il soit besoin de spécifier quoi. Et, pour nous, ce rappel n'est jamais triste. A peine est-il parfois mélancolique, il est toujours souriant. Et c'est ce sourire qui est peut-être la marque essentielle de l'esprit des Amicales. Ce sourire que nous avons rapporté de là-bas où il était comme une sorte de pudeur, sourire résigné devant les misères d'autrefois qui devient maintenant joyeux à revoir ceux qui les ont partagées. Entre nous, nous ne pouvons pas être graves.

« Que tous les autres s'assemblent, se réunissent, qu'ils soient des associations.

« Nous, nous ne sommes pas des associés, nous sommes des amis.

« Au fronton de chaque Amicale, l'on pourrait inscrire : « Fondée en Juin 1940. »

Cet « esprit des Amicales », nous nous sommes donné pour tâche, de le maintenir, — ce qui ne veut pas dire que nous ayons la prétention d'y être toujours parvenus aussi parfaitement que nous l'eussions souhaité, — comme nous nous sommes efforcés de protéger contre l'oubli le souvenir de nos morts, la pérennité de leurs droits et la valeur des promesses, que nous leur avions faites là-bas, d'être, dans la mesure de nos possibilités, leurs continuateurs pour la défense des êtres chers auxquels le destin inexorable les arrachait.

De même, nous avons œuvré de toute notre énergie pour répondre au mot d'ordre : « Ressemblément », qu'il y a neuf ans également nous lançait, du plus profond de son cœur, un de nos jeunes « anciens », Roland Dorgelès, de l'Académie Goncourt, en un avertissement qui apparaît maintenant à ce point prophétique que nous nous en voudrions de ne pas le publier à nouveau dans ce numéro anniversaire :

« La guerre n'apprend rien aux hommes, que la fraternité. C'est une vérité, en apparence paradoxale, que connaissent seuls les anciens combattants, ceux de 14, comme ceux de 40.

« Si l'on pouvait prolonger dans la paix l'union des heures tragiques, le coude à coude sacré du combat, la solidarité du camp de prisonniers, le relèvement de notre pays serait vite assuré.

« Rien ne doit diviser ceux qui ont affronté les mêmes dangers, ou subi l'épreuve de la captivité. Du temps qu'ils portaient la même capote — jadis bleu horizon, hier kaki — ils se sont aperçu de ce que les malentendus dressés entre eux par les politiciens n'étaient que foutaises.

« Demandiez-vous la couleur de son bulletin de vote au camarade du corps franc qui, près de vous, empoignait sa grenade ? Au bombardier enjambant la carlingue ? Au conducteur grimant dans le char ? Au canonier qui présenterait l'obus ? Si vous le saviez brave, vous n'en souhaitiez pas plus.

« De même pour les Stalags. Tous les livres des écrivains prisonniers en témoignent. Il y avait ceux qui partageaient tout : nourriture, travail, risques. Et il y avait les autres, la molle cohorte des égoïstes, des résignés.

« Eh bien ! Dans les cruelles années qui nous attendent, le dévouement, le courage, la fidélité vont reprendre leur valeur.

### CHEZ NOS AMIS DU GROUPEMENT LYONNAIS

Nos amis du Groupement des Amicales de Camp de la région lyonnaise organisent leur traditionnel et grand concours interrégional de boules, le dimanche 3 juin 1956, à 9 heures très précises, au Stade bouliste, Pont Pasteur, à Lyon, sous la présidence d'honneur de M. Guilloud, président de la Fédération Nationale de Boules.

64 quadrettes (Inscriptions : 600 francs).

Indemnités aux gagnants :  
1<sup>re</sup> partie : 600 fr.;  
2<sup>e</sup> partie : 1.000 fr.;  
3<sup>e</sup> partie : 1.400 fr.;  
4<sup>e</sup> partie : 2.000 fr.;  
5<sup>e</sup> partie : 3.000 fr.;  
6<sup>e</sup> partie : 5.000 fr.

Un lot de consolation sera offert aux perdants de la 1<sup>re</sup> partie.

Championnat cumulé 13.000 fr.

Un cadeau sera offert aux finalistes avec attribution des challenges.

A 14 heures : Concours complémentaire réservé aux perdants des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties, système Aurard.

Le fanion « Berger » sera offert aux champions ainsi qu'un cadeau.

Les inscriptions seront reçues, accompagnées de leur montant, au siège, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1<sup>er</sup>). BU 17-39, jusqu'au samedi 2 juin, à 18 heures.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 2 juin, à 19 heures, au siège.

La carte de l'un des organismes suivants : Amicales des Camps, A.D.C.P.G., U.N.E.G. ou Amicales professionnelles anciens P.G., sera absolument exigée à la 1<sup>re</sup> partie (indispensable). Pourront participer à ce concours les équipes composées d'au moins 3 membres du même organisme P.G., le 4<sup>e</sup> devant néanmoins faire partie de l'un de ces derniers.

Concours de points et de tir avec prix.

Seul le règlement en vigueur à la Fédération Nationale de Boules sera appliqué.

Un repas bouliste sera servi, avec inscription préalable, au prix de 500 fr. (service compris).

L'apéritif sera offert par la maison « Berger ».

« Il ne saurait être question d'opposer les jeunes aux anciens, ceux qui ont eu le malheur de perdre la guerre à ceux qui eurent celui de perdre la paix. Les uns et les autres ont fait de leur mieux.

« Unis dans la mauvaise fortune, ils doivent être les premiers artisans de la reconstruction française. »

Contre ce jeu facile, — et qui n'a, hélas ! que trop bien réussi, — dénoncé à l'avance par l'auteur des « Croix de bois », jeu qui consista à nous dresser les uns contre les autres, nous n'avons cessé, bien que nous abstenant constamment de toute politique, de nous élever. Car nous savions trop que de telles menées n'avaient pour objectif que d'amenuiser les forces seules capables d'étayer nos pauvres droits, sans cesse remis en cause par les aveugles tenants d'une orthodoxie budgétaire propice aux puissants autant que néfaste aux faibles.

C'est pourquoi, au long de ces neuf années, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir afin d'éclairer nos camarades des camps sur les moyens d'obtenir, pour eux et pour les familles des compagnons disparus, la juste réparation des souffrances imméritées et pourtant endurées.

On nous a parfois accusés de pessimisme, traités d'esprits fâcheux... ou pis encore. C'est sans doute qu'il nous semblait dangereux pour nos amis de s'enthousiasmer sans discernement sur d'illusoires espérances ou des promesses prématurées. Et, du moment où nous pensions ainsi, nous aurions estimé déloyal, vis-à-vis des membres des Amicales et de l'ensemble des anciens P.G., de nous taire sous on ne sait trop quel prétexte de diplomatie ou de conciliation.

Dans un autre ordre d'idées, on nous a souvent reproché de consacrer trop de place à une documentation généralement aride, — malgré que nous ayons toujours essayé de la présenter aussi clairement que possible. Mais c'est que nous considérons, — à tort ou à raison, il vous appartient d'en juger, — tous ces textes officiels ou leurs commentaires comme indispensables à l'information de chacun.

Face à semblable critique, au surplus, il nous est facile de rappeler que ces pages frappées de l'écusson de l'U.N.A.C. sont essentiellement destinées à l'étude des questions intéressant les anciens P.G. et que celles-là ne nous laissent, pour d'autres matières, si attrayantes soient-elles, que peu de place; sauf lorsque nos moyens financiers, malheureusement limités, nous permettent d'augmenter le nombre de nos pages.

C'est encore, et toujours,



une question de gros sous... ou de petits francs, à votre guise, qui nous contraint à empiéter sur le déjà maigre espace dont nous disposons et ceci pour « loger » de la publicité.

Que l'on nous comprenne bien : notre désir majeur est que « votre » journal vous soit utile par sa documentation générale, en même temps qu'il maintient, par les nouvelles et les correspondances, les souvenirs et les anecdotes, propres à chaque camp, les liens d'amitié et de solidarité entre les vieux copains des heures plus ou moins sombres.

Encore faut-il que ce double objectif soit atteint sans obérer à l'excès la trésorerie de votre Amicale.

Car il tombe sous le sens que moins celle-ci doit déboursier pour ses frais administratifs, — réduits, vous le savez, au strict minimum, — et pour la publication ou la diffusion de son journal, plus elle dispose de crédits pour sa caisse de secours.

D'où notre souci constant de comprimer nos dépenses de composition, de papier, d'impression, tout en développant nos recettes publicitaires.

Sur ce point, nous avons fréquemment insisté auprès de vous et d'aucuns nous ont même répliqué : « Bah ! plus vous aurez de publicité, moins nous aurons de texte intéressant à lire », ce qui est une agréable boutade mais ne correspond en rien à la réalité : en fait, si nous avions un volume moyen de contrats de publicité représentant deux pages chaque mois, nous pourrions, sans nullement augmenter les charges de chaque Amicale, bien au contraire, en les diminuant sans doute, — paraître régulièrement sur huit pages (donc six pages, au lieu de quatre, d'articles divers).

Ce sont là des conditionnels sur lesquels, — tout en en souhaitant la réalisation à quoi vous pouvez, nous vous le répétons, contribuer puissamment, — nous ne bâtissons pas de châteaux en Espagne.

D'ailleurs, notre espérance, que symbolise la couleur verte de ce numéro, est plus modeste.

Sans grand éclat peut-être, mais avec la volonté de servir et la conviction d'avoir fait de notre mieux dans ce sens, nous avons atteint la centième borne de notre chemin.

Eh bien ! maintenant, en route vers la deux centième...

Puissions-nous, en l'atteignant, dans neuf autres années, nous retrouver ainsi qu'aujourd'hui : « Unis comme au camp ».

Le Comité de gestion des journaux.

#### VACANCES

Forêt de Lyons — 90 km. de Paris

### LA BONNE AUBERGE

Maison René Chevigny  
(Ancien du Stalag IV A)

Bon air

Prix modérés

Conditions aux anciens P.G.

Mont-Roty — près de Gournay-en-Bray  
(Seine-Maritime)

#### WEEK-ENDS

Bonne nourriture

### ATTENTION...

Nos amis lyonnais n'ont plus leur siège, 23, rue Neuve, mais :

16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1<sup>er</sup>)  
(Près de l'Opéra)

C'est désormais l'adresse du Groupement Lyonnais des Amicales groupant toutes les Amicales d'Anciens P.G. de tous les camps.

Lors de vos passages à Lyon, n'hésitez pas à leur rendre visite; le meilleur accueil vous y sera toujours réservé et... vous leur ferez plaisir.



# A l'Assemblée générale de l'U.N.A.C.



L'Assemblée générale annuelle de l'Union Nationale des Amicales de Camp de prisonniers de guerre a eu lieu le 14 avril, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>).

La matinée a été consacrée à une séance de commission à laquelle participaient : Pagay (de Lyon), Anfray et Brillant (de la Sarthe), Duguey (de l'Orne), et les représentants des Amicales : Aspirants, I A/B, II B, III D/E, III, IV A, V A, VI, IX C, XI A, XVII A, XVIII B, XVIII et 325.

Le problème de la représentation des Amicales dans les Offices départementaux a été examiné en fonction des nouvelles dispositions qui doivent prochainement entrer en vigueur. La situation se présentera de façons très différentes suivant les départements et il est à craindre que, dans la plupart des départements, les Amicales ne puissent plus être directement représentées.

Par contre, dans la Sarthe, les Amicales étant groupées avec l'Association départementale, la représentation des Amicales ne présentera pas de difficulté. Dans le Rhône, des contacts ont déjà eu lieu entre les différentes associations, mais l'Association départementale n'a pas encore donné de réponse favorable pour une répartition des sièges d'un commun accord.

Les relations entre les Amicales nationales et les Sections de province sont maintenant satisfaisantes dans la majeure partie des cas.

Au sein du Groupement lyonnais des Amicales, seules quelques sections n'arrivent pas à trouver un animateur permettant de leur assurer une activité satisfaisante. Quelques anomalies sont toutefois à signaler et certaines sections semblent contrôler un nombre d'adhérents qui ne se retrouve pas toujours, au sein de l'Amicale nationale correspondante.

C'est notamment le cas du groupe local des X et XI (les Amicales nationales des X et du XI B sont probablement en partie responsables de cet état de chose). Le Bureau Directeur du Groupement lyonnais des Amicales se préoccupe d'ailleurs de cette question et agit par tous les moyens en son pouvoir pour que les adhésions aux sections locales correspondent aux adhésions à l'Amicale nationale.

Quelques cas particuliers sont ensuite examinés et la séance est levée à 12 heures.

Après un déjeuner familial réunissant au Bouthéon les représentants de nombreuses Amicales, l'Assemblée générale s'est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de René Seydoux, président de l'U.N.A.C., entouré des membres du Bureau Directeur.

Etaient présentes ou représentées, 28 Amicales, totalisant 76 mandats et assistaient à la séance, les délégués du Rhône, de la Sarthe et de l'Orne.

René Seydoux remercie tout d'abord notre camarade Pierre Lis, conseiller technique de M. le Ministre des A.C. et V.G., d'avoir bien voulu, comme les années précédentes, honorer de sa présence notre Assemblée générale.

Il le félicite de sa nomination au poste d'Inspecteur général au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et de Conseiller technique auprès du ministre.

Pierre Lis, dans une improvisation claire et plaisante, renouvelle notamment ses promesses d'intervention auprès des Offices en faveur de l'U.N.A.C. Il s'excuse de ce que les obligations de sa charge ne lui permettent pas de rester plus longtemps avec nous.

## Le rapport moral

Après avoir remercié Lis, le président donne la parole à Gain, secrétaire, chargé du rapport moral et, en l'absence du trésorier, Langevin, qui, malade, s'était fait excuser, — du rapport financier pour l'année 1955.

« L'année 1955 », résume Gain, « a été marquée pour les Amicales de Camps par plusieurs événements importants quoique dans des domaines très différents : reconnaissance d'utilité publique, anniversaire du retour, organisation matérielle.

« Reconnaissance d'utilité publique. — Après de multiples démarches et malgré des difficultés de dernière heure, imprévues mais non dues au hasard et qui ont nécessité la constitution de dossiers supplémentaires, nous avons eu la satisfaction de voir aboutir notre demande. L'arrêté du 16 août 1955, publié au « J.O. » des 22-23 août 1955, reconnaît d'utilité publique, l'Union Nationale des Amicales de Camp de Prisonniers de Guerre.

« Etant donné les conditions très strictes de la procédure suivie et les obstacles qu'il fallut vaincre, nous devons attacher une grande importance à cette mesure qui constitue une reconnaissance officielle des résultats matériels et moraux obtenus par nos Amicales et de la nécessité de la poursuite de ces efforts.

« Subventions. — L'Office National des A.C. nous a attribué en 1955 une subvention d'un montant identique à celui de 1954. Nous espérons que la reconnaissance d'utilité publique nous permettra d'obtenir une augmentation de cette subvention, très inférieure à celle accordée à d'autres organismes sur le seul plan national.

« Une petite subvention du Conseil municipal de Paris a également été obtenue.

« Représentation de l'Union. — Nos représentants à l'Office national, à l'Office départemental, au Comité de la Flamme, ont continué d'apporter leur concours aux travaux de ces organismes.

« Le décret réorganisant ces Offices est intervenu le 29 août 1955 (« J.O. » du 3 septembre) et votre Conseil effectue les démarches nécessaires pour obtenir la représentation à laquelle nous donne droit l'importance de nos Amicales.

« Maison des Amicales. — Après un an de négociations avec les représentants des propriétaires de l'immeuble qu'occupent les Amicales, la signature d'un nouveau bail est intervenue le 15 janvier 1956. Les multiples changements de position des propriétaires ont prolongé ces négociations et ont rendu difficile leur conclusion, votre Conseil n'ayant cessé de se préoccuper des répercussions financières des différentes solutions successivement envisagées.

« La volonté nettement arrêtée des propriétaires nous a finalement conduits au renouvellement du bail pour la totalité des locaux que nous occupons depuis 1942. Devant le désir exprimé unanimement par les Amicales à deux reprises en 1955 de demeurer dans cet immeuble, votre Conseil a pris les décisions nécessaires et, grâce à l'effort consenti par presque toutes les Amicales depuis un an, la trésorerie de l'U.N.A.C. a pu faire face aux conséquences immédiates de la signature de ce bail.

« La régularisation définitive de notre situation locative renforce notre position et votre Conseil poursuivra l'étude des moyens permettant d'éviter une augmentation notable des charges d'ensemble que doivent supporter les Amicales.

« Cette maison à laquelle nous sommes tous si attachés connaît d'ailleurs une activité sans relâchement. Les réunions d'amicales, que permettent l'existence et les conditions de fonctionnement du Club, sont de plus en plus nombreuses et suivies. Nos adhérents de province apprécient autant que les Parisiens les facilités que leur offre le Club pour leur séjour dans la capitale.

## « ACTIVITÉ DES AMICALES »

« Effectifs. — La plupart des Amicales ont continué l'action qu'elles mènent depuis plusieurs années pour maintenir l'effectif de leurs adhérents, et même le développer en poursuivant la recherche, grâce aux renseignements fournis par leurs adhérents, des camarades ignorant encore l'existence de l'Amicale de leur camp.

« Il faut tout d'abord souligner la résurrection des Amicales du Wehrkreis XIII qui, après une léthargie complète, ont retrouvé une existence active grâce à l'initiative et à la ténacité de quelques-uns. Partie de zéro, cette Amicale se place, au bout de quelques mois de vie, dans les Amicales présentant le plus grand effectif. Ce résultat remarquable apporte une nouvelle preuve des progrès que peut encore faire toute Amicale disposant d'un noyau de quelques animateurs persévérants et coordonnant leurs efforts avec méthode.

Il n'a d'ailleurs été possible que par le regroupement autour d'un journal commun des trois Amicales qui existaient précédemment.

« D'autres Amicales ont vu également leur action couronnée d'un succès d'autant plus méritoire qu'il s'agit d'Amicales déjà très actives :

- « Celle des XII qui réussit ainsi à se hisser à la première place;
- « V A (+ 130 %);
- « V B (+ 35 %);
- « Aspirants (+ 18 %);
- « Oflag II B (+ 10 %).

« Ces progrès compensent les baisses d'effectifs accusées par quelques Amicales et permettent même une légère augmentation du nombre total d'adhérents des Amicales.

« Commémoration du X<sup>e</sup> anniversaire. — La plupart des Amicales ont tenu à célébrer d'une façon particulière le X<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la captivité, soit par des manifestations dont certaines ont revêtu une ampleur considérable, soit en donnant un éclat particulier à leur principale réunion annuelle, soit encore par un déplacement en province ou en Belgique permettant une reprise de contact avec d'anciens camarades.

« Toutes ces initiatives guidées par le souvenir et l'amitié, sans le support d'aucun battage qui pour nous aurait été déplacé, ont connu le plus vif succès.

« Entraide. — L'entraide reste naturellement la principale raison d'être de nos Amicales et elle se manifeste sous les formes les plus diverses : secours matériels en espèces ou sous forme de colis, réconfort moral par les visites dans les hôpitaux ou sanatoria.

« Les sommes distribuées par les Amicales nationales (compte non tenu des secours attribués par les sections régionales) atteignent pour 1955, le total de 12 millions, soit une augmentation de 20 % par rapport à 1954.

« Journaux. — La rédaction et la présentation du journal constituent toujours les préoccupations permanentes des dirigeants des Amicales prospères, et à juste titre, car une association ne saurait vivre sans un bulletin de liaison intéressant et suffisamment fréquent.

« Nous devons, à ce point de vue, déplorer le manque de réalisme des dirigeants de certaines Amicales qui persistent dans un isolement qui risque à la longue de devenir mortel pour leur association.

« L'année écoulée aura donc concrétisé la volonté de vivre de nos Amicales et de vivre dans l'Union nationale malgré les efforts financiers nécessaires. Leurs dirigeants ont compris que distendre cette Union par une dispersion des sièges des Amicales reviendrait à la détruire et à provoquer ainsi la disparition rapide de la presque totalité des Amicales. Les efforts de tous doivent donc tendre à maintenir à nos Amicales un effectif suffisant pour que les charges de notre Maison ne soient pas trop lourdes et il appartient aux dirigeants actuels ou futurs des Amicales en sommeil de comprendre que leur tour est venu de faire un effort afin de compenser les baisses d'effectifs pouvant se produire dans les Amicales de tête dont la vitalité a seule permis de maintenir l'existence de l'Union nationale. »

## La discussion des questions financières

Gain présente ensuite le rapport financier qui prouve la stabilité de notre situation en la matière mais dont les énumérations de chiffres seraient sans doute fastidieuses pour nos lecteurs.

La discussion est ouverte sur ces rapports, et, après qu'eurent été fournies des précisions complémentaires concernant la situation actuelle des diverses Amicales et l'activité propre du Conseil d'administration, ces rapports sont soumis à l'approbation de l'Assemblée qui les adopte à l'unanimité.

Des précisions sont ensuite données sur les pourparlers qui ont abouti au mois de janvier 1956 à

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI

(ancien P.G.)

Montholon (Marne)

Demandes prix et conditions

la signature du renouvellement du bail des locaux occupés.

Les répercussions financières de ce nouveau bail sont ensuite détaillées ainsi que les mesures qu'il convient de prendre.

Après une discussion à laquelle prennent part notamment Rivière (II D/E); Simonneau et Michel (III); Loyal (VII); Durand (XI A) et Benoiston (XII), les résolutions suivantes ont été mises aux voix :

« Résolution A. — L'Assemblée décide qu'à dater de l'année en cours, la cotisation de chaque Amicale à l'U.N.A.C. sera calculée sur la base de l'effectif de cotisants déclaré pour l'année précédente.

« La cotisation des Amicales à l'U.N.A.C. pour 1955 sera donc régularisée en fonction de leurs effectifs de cotisants en 1954. La cotisation pour l'année 1956 sera également calculée sur la base des effectifs de 1955. La cotisation de 1957 sera perçue sur la base des effectifs de 1956 et ainsi de suite. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

« Résolution B. — En vue de financer l'indemnité qui a dû être versée au titre d'arriéré de loyer, les Amicales occupant un bureau au 68, rue de la Chaussée-d'Antin, seront débitées en 1956 d'une somme de 25 fr. par cotisant déclaré pour 1955. Cette somme s'ajoute à celle de 15 fr. qui a été demandée en 1955.

« Aucune cotisation supplémentaire n'est demandée aux Amicales ayant leur siège à l'extérieur ni à celles ayant leur siège au 68, rue de la Chaussée-d'Antin mais n'occupant pas de bureau. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 3 voix (Stalag VI).

« Résolution C. — L'Assemblée adopte le projet de budget présenté pour 1956 et décide que les relevances des Amicales à l'U.N.A.C. pour 1956 seront déterminées de la même façon qu'en 1955, c'est-à-dire :

« Pour toutes les Amicales : cotisation de 50 fr. par cotisant sans dégressivité, la cotisation minimum correspondant à 500 adhérents, soit 25.000 fr.

« Pour les Amicales logées : participation de 3.000 fr. par m2 occupé. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 2 voix (Stalag II D).

« Résolution D. — En fonction des conditions et des charges actuelles, l'Assemblée décide que la cotisation et la participation des Amicales, pour 1957, seront calculées de la façon suivante :

- « Pour toutes les Amicales : cotisation en fonction des cotisants déclarés pour 1956 :
- « — tranche jusqu'à 500 cotisants : 50 fr. par adhérent;
- « — tranche de 501 à 1.000 cotisants : 45 fr. par adhérent;
- « — tranche de 1.001 à 2.000 cotisants : 40 fr. par adhérent;
- « — tranche de 2.001 à 3.000 cotisants : 35 fr. par adhérent;
- « — tranche au-dessus de 3.000 cotisants : 30 fr. par adhérent.
- « Amicales logées : 4.000 fr. par m2. »

Cette résolution est adoptée par 61 mandats contre 15.

## L'examen des questions diverses

L'Assemblée procède ensuite au vote pour le renouvellement des administrateurs dont le mandat arrive à expiration et qui se présentent, à l'exception de Gain qui ne sollicite pas son renouvellement.

En déplorant la décision de Gain, Seydoux rend un éclatant hommage, auquel l'assemblée s'associe, à son dévouement et au travail considérable qu'il a accompli au cours de son passage au Conseil d'administration, et en particulier au cours du dernier exercice.

Après dépouillement des bulletins de vote, ont été déclarés élus :

- Barrier (Stalag II B), par 74 voix sur 76;
- Magnard (Stalag XVIII), par 59 voix sur 76;
- Riché (Stalag IV A), par 68 voix sur 76;
- Rochereau (Stalag XVII B), par 70 voix sur 76.

A la reprise de la séance, suspendue pour les opérations de vote, différentes questions sont posées par plusieurs représentants des Amicales et notamment celle relative à la vérification des comptes des Amicales.

Seydoux répond aux demandes et fait accepter le principe d'une vérification de la comptabilité des Amicales. A cet effet, il demande

que les experts comptables ou commissaires aux comptes appartenant aux Amicales se fassent connaître au secrétariat de l'U.N.A.C.

Répondant à une question posée relative à l'adhésion éventuelle de la F.N.C.P.G. à l'U.F.A.C., Seydoux répond que cette question ne concerne pas l'U.N.A.C.

Seydoux fait part de son intention de demander à la F.N.C.P.G. de provoquer une nouvelle réunion à laquelle serait également convoquée l'U.N.E.G. afin d'étudier le problème de la représentation à l'Office national et aux Offices départementaux.

Deux motions sont ensuite présentées.

La première émane de l'Amicale Nationale des Oflags II B-II D et XXI B et a trait aux majorations accordées aux fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Etat qui ont participé à la campagne 1939-1945 et qui, en ce qui concerne les anciens P.G., sont de 4/10 du temps passé en captivité.

Le décret d'application prévoyant dans son article 4 que le temps passé dans les hôpitaux ou en convalescence à la suite d'une blessure ou d'une maladie contractée dans une unité combattante est assimilé au temps passé dans l'unité, l'administration, s'appuyant sur la stipulation « dans une unité combattante », se déclare bien fondée en refusant d'appliquer cet article à 4 aux prisonniers de guerre rapatriés pour maladie qui ne peuvent bénéficier de la majoration de 4/10 que pour la période passée en captivité et non pour celle d'hospitalisation ou de convalescence de la maladie.

La motion conclut à ce que :

« Considérant qu'il y a une anomalie regrettable, l'U.N.A.C., réunie en Assemblée générale en date du 14 avril 1956, demande que l'article 4 en question soit complété par l'adjonction, après la stipulation « dans une unité combattante », des mots « ou en captivité. »

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

La deuxième motion déposée par les Amicales des Stalags XVII A et 325 rappelle que le Trésor public français a reçu de l'Allemagne une somme de 2.069.000.000 francs pour indemnisation des pertes de devises et qu'au taux de 6 francs accordé en remboursement d'un mark qui valait 20 francs en 1945, on peut estimer que, sur cette somme, 300 millions au plus seront utilisés.

Et la motion conclut à ce que :

« L'U.N.A.C.P.G., réunie en Assemblée générale le 14 avril 1956, demande :

- « 1<sup>o</sup> Que le taux de remboursement du mark soit établi à 20 fr. ;
- « 2<sup>o</sup> Que les marks de trésorerie et les soldes de captivité soient remboursés sur les sommes, largement suffisantes, qui resteront sur lesdits 2.069.000.000 francs.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Seydoux rend ensuite hommage à la mémoire de Lanore, de l'U.N.E.G., et de Provost, de l'Association de la Sarthe. La disparition prématurée de nos camarades sera durement ressentie par leur Association.

Seydoux se fait l'interprète de l'assemblée pour exprimer à la famille de Provost et à l'Association de la Sarthe, ainsi qu'à la famille de Lanore et à l'U.N.E.G., toute la sympathie et les regrets sincères éprouvés par chacun devant la perte qu'ils viennent de faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 30.

## Le nouveau Bureau

A l'issue de la réunion du Conseil d'administration, tenue le 24 avril 1956, le Bureau pour 1956-1957 a été constitué comme suit :

- Président : SEYDOUX
- Vice-Présidents : TOUCANE, BERTHET
- Secrétaire : LAUTAR
- Secrétaire adjoint : MAGNARD
- Trésorier : LANGEVIN
- Trésorier adjoint : BERNHEIM
- Membres : TALAMON, MERY, BARRIER, ROCHEREAU, RICHE

L'UNION  
NATIONALE  
DES AMICALES  
DE CAMPS

## Au Ministère des A.C. et V.G.

L'UNION  
NATIONALE  
DES AMICALES  
DE CAMPS

M. Jean Le Coutaller, conseiller de l'Union Française, vient d'être adjoint, en qualité de sous-secrétaire d'Etat, à M. Tanguy Prigent, ministre des A.C. et V.G.

Jean Le Coutaller est né le 11 juillet 1905. Directeur d'école, il fut mobilisé en 1939 comme lieutenant d'artillerie; il fit la campagne de Belgique et la bataille de Dunkerque d'où il passa en Angleterre.

Rentré en France en 1940, il organisa immédiatement le mouvement de résistance Libération-Nord, particulièrement dans la région Ouest du Morbihan.

Commandant le 10<sup>e</sup> Bataillon F.F.I., il participa à la bataille de Lorient à la tête de cette unité rattachée à la 10<sup>e</sup> D.I. (commandée par le général Borgnis-Desbordes).

Dès sa démobilisation en septembre 1945, M. Le Coutaller fut élu conseiller général, puis député à l'Assemblée Nationale Constituante jusqu'au 2 janvier 1956, où le jeu des apparentements lui fut contraire.

Membre de la Commission des pensions, dont il a été le premier vice-président, Jean Le Coutaller s'est particulièrement intéressé à la retraite du combattant, à la réalisation du plan quadriennal et à la parité entre les pensions et les traitements des fonctionnaires avant même l'application du rapport constant. C'est pourquoi,

avant qu'il devint conseiller de l'Union Française, il avait été choisi par M. Tanguy Prigent comme directeur de cabinet.

Il est chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire et titulaire de la Médaille de la Résistance avec rosette.

Jusqu'alors conseiller technique du ministre des A.C. et V.G., notre camarade du XVII A, Pierre Lis, qui, ainsi que nous avions eu la joie de l'annoncer, avait été chargé des fonctions d'inspecteur général au Ministère des A.C., poste comportant le contrôle supérieur sur les personnels, services, offices, établissements et institutions relevant de l'Office national, dans la métropole et en



M. Jean Le Coutaller  
(Photo Delhay)

Algérie, dans les départements et territoires d'outre-mer, en Tunisie et au Maroc, vient d'être nommé directeur du cabinet du ministre, en remplacement de M. Le Coutaller.

Nous sommes certains que tous ceux qui ont eu l'heureuse occasion de l'approcher se réjouiront avec nous de voir placé à ce poste de confiance l'homme affable et fervent dévoué à la cause des anciens combattants qu'est Pierre Lis.

Le vendredi 4 mai, M. Tanguy Prigent, assisté de M. Jean Le Coutaller, a donné une conférence de presse sur le monument à la gloire de l'Armée française (1914-1918), édifié place du Trocadéro.

Le ministre des A.C. a retracé la genèse de ce mémorial qui devait être inauguré le dimanche 13, à 11 heures du matin, par M. René Coty, président de la République.

Ainsi que M. Jacques Meyer, président du Comité du Monument, il a rappelé comment, en 1936, un comité composé de représentants de la totalité des Amicales régimentaires d'infanterie s'était préoccupé d'élever un monument à « la Biffe » qui avait fourni la plupart de nos quinze cent mille morts et qui réunissait aussi l'immense majorité des foyers vivaces où s'entretenait, à la lueur des souvenirs communs et des camaraderies encore vivantes, la flamme intérieure qui empêche l'oubli. Ce comité avait recueilli, franc par franc, grâce à la solidarité des anciens fantassins, notamment ceux de Belgique, et lors d'une journée nationale comportant l'émission d'un timbre spécial, les sommes nécessaires à l'érection d'un bas-relief couvrant le mur du cimetière de Passy, place du Trocadéro, emplacement que lui avait réservé une décision du Conseil municipal de Paris. La maquette du monument était choisie. Il ne restait plus qu'à l'exécuter, quand survinrent les événements de 1939.

La Libération, qui mit fin aux années de défaites, suivies de celles de la Résistance clandestine, de la résurrection de l'armée française de De Latre et de Leclerc, fit de l'Arc de Triomphe le lieu de

tous les pèlerinages annuels, consacré désormais au souvenir de nos morts héroïques sans distinction de date, des guerres légendaires de l'Empire à la guerre d'Indochine.

Lorsque les survivants du comité se retrouvèrent en 1946, ayant pu sauver leur trésor, d'une valeur hélas! bien diminuée, et ayant surtout évité de voir réaliser leur œuvre en présence d'un occupant qui ne demandait qu'à s'y prêter, tout était à refaire du travail de dix ans écoulés. Il devenait plus que temps de perpétuer, pour toute la France, le souvenir de cette génération de 1914-1918, sur le point d'appartenir au passé, sinon à la légende. Il y fallut dix ans d'efforts, ajoutés aux



M. Pierre Lis  
(Photo Delhay)

dix ans perdus, en tout vingt ans d'épreuves où les tribulations de ce monument, témoignage, inscrit dans la pierre, du souvenir de nos frères morts et aussi de « notre passion » dont nous gardons la fierté, paraissent symboliser les épreuves mêmes de notre patrie bouleversée: d'une génération à l'autre, souvent deux fois pour la même, n'eut-elle pas, elle aussi, tout à reprendre?

Les organisateurs ont réussi à mener enfin à bien leur projet, en l'élargissant à l'échelle de l'Armée française. Sans doute « la Biffe », reine des batailles, ajouta-t-elle au tribut de ses vies celui de sa plus grande misère; mais, avec le recul du temps, il était naturel que les cavaliers, les artilleurs, les sapeurs, les marins, les aviateurs, les hommes des troupes blindées, même s'ils avaient payé un sacrifice proportionnellement moins lourd, fussent associés dans un commun hommage. Sans doute a-t-il fallu réduire l'ambitieux projet primitif, où le monument devait couvrir tout le soutènement du mur du cimetière. Mais la beauté des lignes et la sincérité de l'émotion se mesurent-elles aux dimensions?

A l'issue de cette conférence, le ministre a offert aux représentants de la presse et des associations d'anciens combattants un cocktail auquel assistaient de nombreuses personnalités.

### GUSTAVE PROVOST N'EST PLUS

L'U.N.A.C. vient de subir un deuil cruel en la personne de notre camarade Gustave Provost, de la Sarthe, qui fut le grand animateur de nos placements familiaux si salutaires à bien des enfants de P.G.

Au cours de notre Assemblée générale du 14 avril, notre président, René Seydoux, a dit éloquentement la douleur que nous causait cette disparition.

Mais nul mieux que notre camarade Marcel Simonneau, président des III, qui le connut et l'aima fraternellement, ne pouvait dire ce que fut Provost. Nous le laissons donc exprimer nos sentiments endeuillés.

C'est avec une immense peine que j'ai appris que notre brave ami Gustave Provost n'était plus. Je ne puis résister au désir profond et sincère de lui rendre un hommage mérité et attristé.

« Provost est Provost », écrivais-je en octobre 1953, lors de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, et je ne pense pas qu'il soit comparable à n'importe quel autre camarade du monde P.G. qui nous entoure. Jacques Perret, son grand ami, le dépeignait en trois mots: « Provost le fraternel ».

Car Provost avait sa personnalité propre et tous ceux qui l'ont connu, tous ceux qui ont travaillé à ses côtés, et je pense à tous ses amis de la Sarthe, savaient tout ce dont il était capable sur le plan « humain », mais savaient aussi qu'il était toujours lui-même, c'est-à-dire dur avec ses amis comme il l'était avec lui.

Cependant, lorsqu'il avait donné son amitié à quelqu'un, elle l'était pour toujours; cela lui donnait la possibilité, et il savait en user, de toujours dire ce qu'il pensait. Il ne fallait pas avec lui faire les choses à demi, il fallait toujours atteindre le but, quelles qu'en soient les difficultés, et il ne reculait devant rien pour aboutir à soulager une misère, à aider une « victime », en un mot à faire le bien et à le faire bien et complètement.

Tout a été dit sur Provost et nous savons tout ce que le monde ancien combattant (14-18 et 39-45), le monde ancien P.G. et toutes les victimes de ces deux guerres, lui doivent. Sa vie ne fut qu'une suite ininterrompue de dévouements désintéressés car Provost était aussi le « modeste ».

Les P.G. de la Sarthe, les évadés de ce même département, les anciens de Rawa-Ruska et la grande famille des Stalags III perdent tous l'un des meilleurs d'entre eux. J'ai peine à croire que Provost n'est plus et ma peine est encore plus grande en pensant que je n'étais même pas là pour

l'accompagner à sa dernière demeure. Notre profonde amitié, mon cher Gustave, nous a permis de nous quereller, elle n'en a jamais été altérée, au contraire, je crois, et cela avec tous ceux que tu estimais... Tu n'aimais pas les « fleurs » mais tu ne voulais pas non plus en donner; pour toi tout ce qui était fait était normal et naturel... Tu avais raison, mon cher Gustave, et cela c'était toi.

Nous te pleurons de tout notre cœur; nos chers enfants qui avaient profité de « tes » placements familiaux garderont de toi un souvenir de leur enfance où tu savais leur apprendre en toute liberté ce qui était bien, ce qui était beau... Tu avais su gagner leur petit cœur et leur reconnaissance.

Au nom de notre grande famille, j'adresse du plus profond du cœur nos condoléances émues et l'expression de notre très sincère amitié à sa chère épouse qui a tant souffert de son dévouement, à sa chère maman et à ses chers enfants qu'il aimait tant. Nous nous inclinons tous devant leur douleur et les assurons de notre très profonde reconnaissance car Gustave Provost est tombé au champ d'honneur de l'amitié et nous ne devons jamais oublier son grand cœur.

Adieu, mon cher Gustave... ton souvenir ne pourra jamais s'effacer de notre mémoire qui te restera fidèle à tout jamais.

Marcel Simonneau.

Jean Été

(ex-P.G. Stalag XI A)

BIJOUTIER  
ORFÈVRE  
HORLOGER

de père en fils depuis 1852

à Paris

70, rue du Faubourg  
Saint-Honoré

et

85, avenue  
du Général-Leclerc

### DOCUMENTS ET INFORMATIONS

#### Pour les ascendants

Les ascendants des militaires morts pour la France ont été jusqu'ici beaucoup moins bien traités que les autres victimes de la guerre lorsqu'il s'est agi de leur accorder les réparations des sacrifices consentis.

Sans doute, des pensions leur sont allouées, comme aux veuves et aux mutilés. Mais, tandis que pour les veuves, par exemple, aucune condition d'âge ni de fortune n'est exigée, il n'en est pas de même pour les ascendants. Ceux-ci n'ont droit à pension qu'à partir de 60 ans pour les hommes et de 55 ans pour les femmes. Encore faut-il, pour obtenir cette pension, qu'ils justifient n'avoir pas plus de 180.000 francs de revenus (soit 500 fr. par jour pour un ménage).

Dans le premier cas, la pension apparaît comme une réparation de la perte subie. Dans le second, elle n'est qu'un secours. Disons mieux, en raison de son extrême modicité, presque une charité. Cette différence de traitement choque aussi bien le bon sens que l'équité. Elle ne doit pas être maintenue plus longtemps.

Pour rétablir les ascendants dans les droits que personne ne peut songer à leur contester, il faut donc abroger la double condition d'âge et de fortune qui leur est actuellement imposée, et il faut, en même temps, revaloriser leurs pensions. Le rapport constant, bien entendu, doit leur être appliqué.

#### Il importe donc que la situation

des ascendants soit, au plus tôt, révisée. Leurs représentants, groupés dans les grandes associations des victimes de la guerre, demandent que leurs pensions soient au moins égales à 33 % de celles des grands invalides, toutes indemnités comprises. Cette demande est fort raisonnable et doit être satisfaite dans le plus bref délai.

Enfin, les victimes de la guerre, sauf les ascendants, viennent d'être admises au bénéfice de la Sécurité sociale.

Il y a donc, là encore, une omission à réparer d'urgence.

C'est pourquoi un groupe de députés a déposé une proposition de loi tendant à ce que : les pensions des ascendants soient élevées à un taux correspondant à 33 % de celles des grands invalides, toutes indemnités comprises;

Les pensions d'ascendants soient accordées sans condition d'âge et de fortune;

Les ascendants soient admis à ce titre au bénéfice de la Sécurité sociale.

#### Au Bloc 27 A

Comme chaque année, nos amis anciens P.G. de la famille publicitaire organisent le dimanche 3 juin leur Rallye automobile qui, nous en sommes persuadés, réunira, ainsi qu'à l'habitude, de nombreux participants.

Le rendez-vous est fixé à 8 h. 30, sous l'orme, devant une église parisienne qu'un enfant de la grosse Bertha fit souffrir un certain Vendredi-Saint.

Les frais de participation sont : Pour les membres du Bloc et leur famille, par personne : Fr. 1.250; Enfants au-dessous de 10 ans Fr. : 625.

Pour les invités, par personne Fr. : 1.400.

Prière d'adresser votre inscription, avant le 25 mai, à : Viala, 2, rue de la Baume, Paris (8<sup>e</sup>).

Rappelons qu'en dehors de cette sortie annuelle, un dîner amical groupe, le premier mercredi de chaque mois, les membres du Bloc 27 A, — et ceux qui veulent se joindre à eux, — à l'Auberge du Tourisme, 12, rue du Helder. Il n'est pas indispensable de se faire inscrire à l'avance (Prix du repas: 850 fr.).

#### Variétés

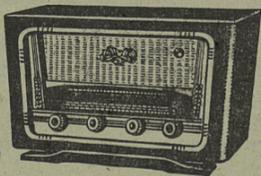
La Compagnie des Spectacles « Musique et Variétés », 10, rue du Pôle-Nord, Paris (18<sup>e</sup>), adresse ses remerciements à tous les camarades qui ont bien voulu lui accorder leur confiance pour l'organisation de leurs fêtes, galas, kermesses, etc...

## RADIO-CARILLON

A. NOEL - EX-P.G.  
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS 18<sup>e</sup> - TÉL. : MON. 47 99

DEPUIS 1945  
FOURNISSEUR SPÉCIALISÉ DES CAMARADES A.C.P.G.

TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES - BUREAU DE VENTE 1<sup>er</sup> ÉTAGE-DROITE - Métro : BARBES-ROCHECHOUART

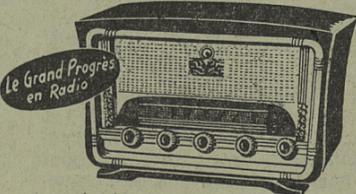


CARILLON 624 - 6 LAMPES  
QUATRE GAMMES DONT DEUX COURTES  
SENSIBLE ET MUSICAL - TRÈS BELLE PRÉSENTATION,  
EXCELLENT MODÈLE,  
UN DES MEILLEURS  
17.600<sup>fr</sup>  
PRIX NET TOUTES TAXES COMPRIS

GRAND CHOIX  
12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES  
TOURNE-DISQUES NUS ET EN MALETTE  
CATALOGUE gratuit

FACILITÉS DE PAIEMENT

AU PRIX D'ACHAT  
AVEC AVANTAGE  
DE PLUS DE 20 %



ÉQUIPÉ AVEC LE NOUVEAU  
CADRE ANTIPARASITES  
INCORPORÉ ET ORIENTABLE

GRAND CADRE A AIR PERMETTANT  
EN TOUT LIEU LA RÉCEPTION SANS PARASITE  
EFFICACITÉ GARANTIE A PLUS DE 95 %  
FONCTIONNE SANS ANTENNE NI TERRE

CARILLON 666  
6 LAMPES  
22.400<sup>fr</sup>

CARILLON 777  
7 LAMPES - AVEC COMPEN-  
SATEUR A LAMPE H. F.  
25.400<sup>fr</sup>

DIRECTEMENT  
sans intermédiaires



COMBINÉ RADIO ET PHONO  
POUR DISQUES ORDINAIRES & MICRODISQUES  
TROIS VITESSES - 33 - 45 - 78 TOURS  
4 GAMMES D'ONDES  
DONT DEUX COURTES  
6 LAMPES  
avec cadre  
antiparasites  
PRIX NET  
32.400<sup>fr</sup>

TOUS LES MEUBLES  
RADIO-PHONO  
AVEC CADRE ANTIPARASITES  
INCORPORÉ

EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE

MAXIMUM DE GARANTIE  
TOUS MES APPAREILS SONT ENTIÈREMENT  
GARANTIS TROIS ANS, PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE

L'UNION  
NATIONALE  
DES AMICALES  
DE CAMPS

L'UNION  
NATIONALE  
DES AMICALES  
DE CAMPS

Trois rassemblements importants très différents d'apparence viennent d'avoir lieu : l'Assemblée générale de l'U.N.A.C. à Paris, le Congrès départemental des anciens prisonniers de guerre de la Sarthe au Lude, le Congrès des évadés de guerre à Toulouse.

Le premier a été un conseil d'administration qui a donné presque tout son temps à l'établissement de son budget, méticuleusement, voire âprement, discuté.

Le deuxième a été une kermesse étonnante par le nombre de ses participants, qui n'a pas dû être très loin de deux mille, femmes et enfants compris, bien entendu; mais combien d'organisations pourraient aujourd'hui réunir pareille affluence dans un seul département ?

Le troisième a été une manifestation classique et officielle avec les délégués de toutes les sections de l'U.N.A.C. et une séance de clôture avec M. Tanguy Prigent, ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre, le général d'armée Chouteau, des membres des Assemblées, des hauts fonctionnaires, et la pré-

sence émouvante de Mme Gaston Doumergue.

De la rigueur du consistoire protestant à l'exubérance de la fête populaire en plein air, en passant par la cérémonie officielle, ces trois manifestations ont offert les aspects les plus divers et devraient laisser des impressions variées. D'où vient donc que, la forme oubliée, le fond apparaisse le même ? Est-ce parce que tous les participants étaient d'anciens prisonniers de guerre et que leur origine commune entraîne des préoccupations communes ? Peut-être. Mais c'est aussi qu'inconsciemment les grandes questions s'imposent; les études de détail propres à chaque groupement mises à part : budgets, bilans, rapports de commissions, les motions et vœux à caractère général sont les mêmes : entente du monde ancien combattant, paix entre les Français et entre les peuples.

C'est noble et beau, mais quelle est notre part ? Souhaiter est bien; vouloir est mieux; agir serait préférable. En avons-nous les moyens ? sans doute, puisque nous sommes le nombre. A la surprise des plus optimistes, les anciens prisonniers de guerre sont fidèles à leurs réunions et attentifs, et les effectifs des grands groupements se maintiennent ou même sont en augmentation en dépit de

l'éloignement de la libération. Les bonnes volontés ne manquent pas, les dévouements sont remarquables, n'est-ce pas, Lanore, Provost, pour ne parler que des disparus. De nous à nous, nous ne pouvons pas nous plaindre de ce que nous avons obtenu et fait pour nous et les familles de nos camarades. Mais sommes-nous satisfaits ? Je ne le crois pas, ou, du moins, nous ne devons pas, nous ne pouvons pas l'être.

Nous ne pouvons pas nous enfoncer plus longtemps la tête dans le sable et refuser de voir. Nos vœux de paix sont des vœux pieux et c'est avec un sentiment de gêne que je les entends voter à l'unanimité dans un enthousiasme poli et sceptique. Pas une voix ne s'élève pour demander ce qui sera tenté pour réaliser cette paix, et c'est compréhensible puisque nous ne sommes pas capables nous-mêmes de faire le premier

pas — celui de l'exemple : l'entente entre nous. L'unanimité est une satisfaction bien grande pour l'auteur d'un rapport ou le rédacteur d'une motion, mais elle devient une habitude fâcheuse qui conduit à l'élaboration de textes édulcorés de la couleur célèbre du nègre blanc, sa recherche est un plaisir intellectuel particulièrement goûté des Français, délicat certes, mais aussi décadent.

L'unanimité aggrave la dispersion des associations parce qu'elle tue les minorités. Or, c'est du respect de celles-ci qu'est faite la démocratie et que dépend ce qui nous reste de liberté individuelle. Il est temps de revenir au véritable esprit des camps, à celui de la tolérance sans capitulation, de l'engagement sans prosélytisme. Rejetons l'unanimité à tout prix et sa fâcheuse parente, l'unité. L'une et l'autre ont un son fâcheux à nos oreilles qui ont entendu et à nos mémoires qui se souviennent.

Parler de l'unité du monde combattant, c'est un piège pour empêcher l'union. La personnalité de chacun de nos groupements doit être maintenue, mais un organisme de liaison doit exister qui permettra à tous les anciens combattants de confronter leurs points de vue et d'agir en faveur de la paix qu'ils veulent

tous, de toutes leurs forces, et qu'ils ne soutiennent pour l'heure que de la voix. Notre premier geste doit être de cesser les querelles de boutiques qui nous éloignent les uns des autres; ensuite il faudra recréer la solidarité qui accepte la contradiction.

Ayant ainsi donné l'exemple de cette république véritable que nous avons vécue derrière les barbelés, il faudra offrir à nos parents, à nos enfants, à notre pays, nos services pour la paix et, pour commencer, pour la paix intérieure. Nous avons si peur de mêler la politique à nos discussions que nous finissons par ne plus savoir quelle est celle que nous devons faire, qui a été la nôtre, qui l'est encore, au moins dans nos intentions, qui a été et qui doit être à nouveau notre combat : la lutte contre la haine passionnelle, le respect de l'homme, quelles que soient sa race et sa croyance.

Si c'est là une politique interdite à nos associations, allons planter les choux...

René Seydoux,

Président du Bureau directeur de l'U.N.A.C.

IL EST TEMPS  
DE PENSER  
AUX VACANCES  
DE VOS ENFANTS

Cette année comme les précédentes, l'U.N.A.C. organisera avec le concours de nos camarades de la Sarthe les placements familiaux dont tant d'enfants d'anciens P.G. ont déjà obtenu d'excellents résultats pour leur santé.

Le départ aura lieu dans la première semaine de juillet et le retour vers la mi-septembre; toutefois, il est toujours possible de réduire le séjour à un mois.

Il est vraisemblable que les conditions resteront les mêmes que précédemment, c'est-à-dire :

pour les enfants de 7 à 13 ans : 275 francs par jour;  
pour les enfants de 13 à 14 ans : 300 francs par jour.  
(Plus, naturellement, le prix du voyage aller et retour.)

Nous fournirons le mois prochain des précisions sur ces divers points.

Mais, dès maintenant, déposez vos inscriptions de principe, au secrétariat de l'U.N.A.C., 68, Chaussée d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>). TRI 78-44, jusqu'au 15 juin dernier délai.

Nouvelles...

Vers la levée des forclusions

A l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée nationale du 20 avril, étaient inscrites trois propositions de loi tendant à lever toutes les mesures de forclusion édictées à l'encontre des demandes présentées par diverses catégories d'A.C. et V.G.

Mais, ainsi que nous l'avions laissé espérer, le gouvernement, de son côté, avait, sur le chantier, un projet de loi dans le même sens, dont le dépôt n'était retardé, une fois de plus, que par la mauvaise volonté des services financiers.

Il a donc demandé et obtenu de l'Assemblée que cette affaire soit retirée de l'ordre du jour.

Le projet gouvernemental reporte le délai de dépôt des demandes de statuts divers et du pécule au 1<sup>er</sup> janvier 1958.

D'autre part, il prévoit l'ouverture de crédits pour l'engagement des vacateurs nécessaires pour le dépouillement et le règlement de ces demandes.

Il ne reste donc qu'à s'armer de patience.

Pour les évadés et les résistants des camps

Président le 28 avril, à Toulouse, la séance de clôture du Congrès national de l'Union Nationale des Evadés de Guerre, M. Tanguy-Prigent, ministre des A.C., a affirmé son intention « de mettre fin » à des anomalies choquantes qui, notamment en ce qui concerne l'attribution du pécule, « aboutissent à pénaliser les prisonniers évadés par rapport à leurs camarades demeurés en captivité jusqu'en 1945 ».

« Tous les prisonniers de guerre qui furent internés dans des camps de représailles pourront désormais obtenir, sans discrimination, la carte d'interné résistant », a, d'autre part, déclaré le ministre.

Pour une exposition de la captivité

Ainsi que notre camarade Moret-Bailly l'a exposé dans un précédent numéro, le Comité d'Histoire de la seconde Guerre Mondiale se propose d'organiser, au début de l'année 1957, une exposition consacrée à l'Histoire de la captivité.

Une épreuve qui a intéressé deux millions de soldats français, dont la durée a, pour la plupart d'entre eux, été de plusieurs années, mérite d'être évoquée sous ses aspects les plus divers : la capture et les

conditions du transfert en Allemagne, la vie dans les camps (Of-lags, Stalags, camp des aspirants) et dans les Kommandos industriels et agricoles, libération et retour en France. De nombreux sujets doivent être évoqués, les uns rappelant la monotonie quotidienne du travail, des appels; les autres, les aventures exceptionnelles, les évènements.

Dans l'inventaire des documents utiles, on pensera sans doute d'abord aux photographies, aux journaux de camp, aux programmes de théâtre, aux faux papiers qui ont été si habilement truqués. Mais à côté de ces éléments, combien d'autres : objets bricolés, vêtements, ustensiles variés, qui ont pu être conservés.

C'est pourquoi tous les anciens P.G. sont invités à se mettre en relation avec le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale, Commission d'histoire de la captivité, 22, rue d'Athènes, Paris, ou avec l'Amicale qui transmettra.

SAVOIR ACHETER

En une époque où chacun, des plus compétents économistes à la foule des consommateurs, se penche avec une attention inquiète sur le problème du pouvoir d'achat des masses, il est un fait qui est indispensable de ne pas perdre de vue : le pouvoir d'achat n'est pas seulement fonction de la conjoncture financière, de la production nationale et mondiale, du niveau des revenus ou des salaires; il est, sinon également, du moins fortement, influencé par un art qui tend à se perdre : celui de savoir acheter.

Molière fait dire à un de ses personnages de « L'Avare » : « Voilà une belle merveille que de faire bonne chère avec bien de l'argent. C'est la chose la plus aisée du monde et il n'y a si pauvre esprit qui n'en fit bien autant. Mais, pour agir en habile homme, il faut parler de faire bonne chère avec peu d'argent ».

Sans prendre au pied de la lettre ce plaisant aphorisme, et sans remonter au règne de Louis XIV, on est bien obligé de constater que, il n'y a guère encore, un des soucis dominants des uns et des autres, de n'importe quelle classe de la société qu'ils fissent partie, était d'utiliser à bon escient la moindre fraction de leurs disponibilités. Pour eux une pièce de cent sous n'était pas chose négligeable;

il est vrai qu'il n'y a pas si longtemps qu'elle valait plus qu'un de nos billets à l'effigie du Cardinal de Richelieu.

Maintenant trop de gens tiennent pour ridicule et mesquin de discuter un prix, de « marchander », disent-ils avec mépris.

Et cette désinvolture de certains ne va pas sans peser désastreusement sur le coût de la vie de tous ceux qui, eux, sont dans l'obligation de compter ou simplement ne veulent pas faire figure de dupes.

Et c'est à cette majorité d'entre nous que peuvent être profitables les services d'un organisme comme le G.E.A. : d'abord, avec son carnet de bons qui fait bénéficier le porteur de ristournes importantes, — puisqu'elles vont de 10 à 25 % du prix marqué, — et même de tarifs de gros ou de fabrication; ensuite, par son système de crédit qui permet de payer, quoique par mensualités, moins cher chez les fournisseurs affiliés au G.E.A. qu'ailleurs au comptant.

Ce ne sont pas là affirmations sans base : chacun peut les vérifier, ainsi que l'ont déjà fait des centaines de mille personnes, en comparant, avant tout achat, les prix et les articles de divers commerçants avec ceux des fournisseurs sélectionnés par le G.E.A.

Si vous ne vous êtes pas encore livré à une telle expérience, il n'est pas trop tard pour la tenter, quitte, au cas où elle ne serait pas concluante, à en faire part au Groupement Economique d'Achats, 12, rue de Paradis, Paris (10<sup>e</sup>), qui ne manquera pas d'intervenir et de rappeler le commerçant fautif au respect des engagements formels qu'il a pris en adhérant à cette organisation.



Les bonifications des fonctionnaires A.C. des industries nationalisées

Un parlementaire avait demandé à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce ce qui s'oppose à ce que les anciens combattants agents de l'Electricité de France puissent bénéficier des bonifications de 2/10, 4/10 et 5/10 pour campagne de guerre pendant leur activité de service au même titre que les anciens combattants fonctionnaires d'Etat, les 4/10 et 5/10 venant en majoration de la campagne simple et de la campagne double.

Ces bonifications ne peuvent jouer que sur l'échelon d'ancienneté et non sur l'avancement de la classification de l'échelle indiciaire. Du 2 septembre 1939 au 8 mai 1945, la majoration pourrait se chiffrer à environ deux ans de bonification suivant la nature de la campagne.

En date du 12 avril, le secrétaire

...et échos

d'Etat a répondu que la loi du 19 juillet 1952 énumère de façon limitative la liste des bénéficiaires des dispositions qu'elle édicte; or, les agents des industries électriques et gazières ne figurent pas au nombre de ces bénéficiaires. Sans doute, les dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières permettent-elles une application partielle de ladite loi en prévoyant qu'en matière de bonifications de retraites, les agents des industries électriques et gazières qui ont la qualité d'anciens combattants ont droit aux dispositions applicables aux fonctionnaires de l'Etat. Pour ce qui est, en revanche, des agents en activité de service, il n'est pas possible, en l'absence de disposition légale expresse, d'étendre, au sein des industries électriques et gazières, les dispositions de la loi du 19 juillet 1952.

Ainsi se prolonge une anomalie dont il faudra qu'un jour il soit fait bonne justice.

Exemption de service en Afrique du Nord des militaires

Par circulaire B. 1967, du 16 avril 1956, l'Office national vient d'appeler l'attention sur l'article 11 du décret n° 56-351 du 4 avril 1956 (« J.O. », 5 avril 1956, page 3.329), qui étend aux jeunes gens ayant la seule qualité de Pupille de la Nation les dispositions applicables à ceux dont un ascendant du 1<sup>er</sup> degré, un frère ou une sœur est « Mort pour la France », dispositions que nous avons précédemment analysées et exemptant de service en Afrique du Nord.

Au Centre universitaire des victimes de guerre

Le Centre universitaire des victimes de guerre, dont notre ami René Riché, membre du Bureau Directeur de l'U.N.A.C., président de l'Amicale nationale du IV A, est le dynamique directeur, a donné le jeudi 3 mai, à l'hôpital Percy, sous la présidence de M. Pierre Lis, directeur du cabinet du ministre des A.C., un gala qui présentait cette particularité d'être la 700<sup>e</sup> des débats-conférences organisés dans les hôpitaux militaires de la région parisienne, dans un but à la fois éducatif et délassant, pour les blessés et malades qui y sont soignés.

Ce chiffre montre l'activité du Centre dont l'effort ne cesse de se développer sous l'impulsion de notre camarade.

**La révolte du caporal Asch**  
par Hans Hellmut Kirst  
(Editions Robert Laffont)

Ce remarquable roman d'un des meilleurs écrivains allemands de notre temps, et qui, porté à l'écran, a connu un véritable triomphe, fait inévitablement penser aux « Gaietés de l'Escadron » et à Courteline; mais un Courteline terriblement amer, un Courteline noir.

L'auteur nous dépeint la vie de garnison en Allemagne à la veille de 1939, avec les méthodes de quasi-asservissement utilisées par les sous-off' chleuh et qui faisaient des concitoyens d'Hitler les robots, assez peu compréhensibles pour nous, que nous n'avons que trop connus au cours de notre involontaire villégiature.

C'est un ouvrage d'une rare valeur, fort adroitement traduit au surplus par Eugène Bestaux, et dont l'intérêt ne faiblit en aucune de ses 350 pages singulièrement attachantes, au point que le mot « chef-d'œuvre » vient tout naturellement sous la plume.

Le lecteur vit littéralement les aventures du caporal Asch et referme le volume avec la nette volonté de retrouver le héros dans les deux autres livres qu'Hellmut Kirst a consacré à sa vie dans la tourmente de la guerre 1939-1945 et à son retour après l'épouvantable massacre, sous les titres de

**NOUS AVONS LU POUR VOUS**

« Les étranges aventures de guerre de l'adjudant Asch », et « Le lieutenant Asch dans la débâcle ».

M.L.C. M.

(En vente à l'U.N.A.C. au prix de 600 francs.)

**UN LIVRE**

Vers la fin du mois d'avril, a paru le premier livre qui réunisse, en un peu moins de quatre cents pages, les connaissances essentielles désignées par cette locution toujours prononcée d'un ton déférent : « une bonne instruction générale ».

Je regrette de n'avoir pas une balance pour déterminer le poids de ce petit livre que je glisse sans effort dans la poche de mon pardessus. En le soupesant, je songe qu'il n'eût pas alourdi notre bagage de prisonnier, et qu'il n'infléchirait la colonne vertébrale d'aucun écolier, d'aucune écolière, quelle que soit la distance de l'école à la maison.

Pourtant il contient tout le savoir que, nous les adultes, nous ne voudrions pas perdre en route, parce que ce savoir-là est — partout et à tout âge — nécessaire !

Jamais un tel livre n'avait encore été composé, publié. Il est l'œuvre de trois instituteurs de Paris : C. Michel, L. Hubert et M. Mallet.

Le dernier, Marcel Mallet, est le secrétaire général de l'Amicale du Stalag IV A. Cette précision n'est pas recommandation. L'esprit de camaraderie ne nous aveugle pas. Si le « Guide pratique du certificat d'études primaires », édité par Bordas, eût été un vulgaire aide-mémoire, nous l'eussions peut-être

Rappelons que nous tenons à votre disposition à l'U.N.A.C. tous les livres touchant à la captivité et notamment

Mon curé chez les P.G., par Robert Javelot ..... 500 fr.  
Un certain soir, par Michel André ..... 530 fr.

signalé laconiquement. Mais nous ne l'eussions pas donné aux soldats hospitalisés dont nous avons pris la responsabilité d'assurer le reclassement social et professionnel.

Pour avoir organisé, durant la captivité, deux grandes sessions d'examen du certificat d'études avec le concours d'excellents maîtres de l'enseignement physique (et la collaboration scrupuleuse de l'agréé de physique Armand Audran !); et pour avoir assisté, depuis sept ans, à chacune des sessions de notre Centre de Clamart, je me sens autorisé aussi bien à évaluer les mérites de ce livre qu'à en conseiller l'acquisition à... tout le monde.

Tout y est ! Et tout y est pratiquement expliqué : précis de grammaire française; secrets d'orthographe; méthode de rédaction logique et convaincante; opérations et habiletés de l'art de calculer, appliquées à toutes les situations de la vie... Je ne puis, faute de place, rendre compte de chacun des neuf chapitres : Sciences (physique, chimie, météorologie, jardinage, élevage et puériculture...), histoire, géographie, calcul mental, dessin, couture, diction.

Marcel Mallet est l'auteur de

Les prisonniers passionnés, par Jacques Desbordes .... 570 fr.  
Histoire du Temps Perdu (édité par le Stalag V B) .... 350 fr.  
Les hommes parqués, par Bernard Esdras-Gosse ..... 350 fr.  
La guerre des humbles, de Georges Moussel, ex-VI G .. 395 fr.

**UNIQUE**

l'importante partie mathématique et, de surcroît, le moniteur de puériculture. J'ai lu ce chapitre en connaisseur, grâce à l'expérience acquise auprès du jeune Christian, mon filleul; la recette de Mallet pour le bain de bébé est la plus rationnelle !

Je ne ferai qu'une réserve, non point à cet sujet, mais à propos des notions ethnographiques. A la page 316, je lis : « la race rouge est en voie de disparition en Amérique ». Comment, messieurs les Auteurs, n'avez-vous pas lu « Le Livre des Indiens » (illustré par Peynet) du grand explorateur de l'Amérique, Bertrand Flornoy ? La peau des Indiens est couleur « feuille d'automne ». Il est seulement de tradition, chez eux, de la rougir coquettement avec un fond de teint végétal qui prévient aussi l'envasement des piqûres et des éraflures.

Cette réserve faite, je ne puis qu'admirer l'exactitude, la clarté de ce « guide », enrichi d'un choix abondant d'exemples, d'exercices, de problèmes, de solutions.

En vérité, un livre unique, c'est-à-dire qui suffit à lui seul et qui est seul de son espèce.

René Riché.

« Guide pratique du Certificat d'études primaires ». (Editions Bordas.) Prix : 320 francs.

Le pain moisi, de G. Richard, ex-P.G. .... 250 fr.  
Fierté d'hommes libres, par Gilbert Appert ..... 300 fr.  
Les indomptables, du général Le Brigant ..... 250 fr.  
Babel germanique, de Pierre Destenay ..... 270 fr.  
L'Appel d'Ève, de G. Richard ..... 150 fr.  
Place-forte Koenigsberg, de Louis Clapier ..... 390 fr.  
Je n'étais pas prisonnier, d'Adrien Metzger ..... 435 fr.  
J'ai mal commencé ma vie, de Pierre Andrieux ..... 285 fr.  
Brimborion, de J.-J. Agaspit ..... 235 fr.  
Dites-le leur, de J.-J. Agaspit ..... 235 fr.  
La maison des otages, de André Frossard ..... 235 fr.  
Etc., etc., etc...

Tous ces prix s'entendent franco contre chèque bancaire ou chèque postal adressé à notre C.C.P. : Paris 3152-11, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>), où vous pouvez adresser vos commandes comme pour tous autres livres de votre choix.

Car cette liste n'est pas limitative et nous sommes à votre disposition pour vous procurer tous les livres, dans tous les genres, que vous pouvez souhaiter, aussi bien pour les adultes que pour les enfants.

(Pour envoi recommandé, 30 fr. de supplément.)

**LA DISPARITION D'HENRI RIBIÈRE**

Après une longue et cruelle maladie, M. Henri Ribière, directeur de l'Office national des A.C. et V.G., grand officier de la Légion d'honneur, ancien membre de l'Assemblée consultative et ancien député à l'Assemblée nationale constituante, est mort le 25 avril 1956. Il n'avait que 58 ans.

Engagé volontaire à l'âge de 17 ans, il avait été, dans la guerre de 14-18, un admirable combattant, médaillé militaire et titulaire de plusieurs très belles citations.

Dès 1940, il se refusa à s'incliner devant l'idée d'une France écrasée et prit une part active à la Résistance comme un des dirigeants de Libération-Nord. Il eut alors la douleur de perdre son fils fusillé par les Nazis. Devenu, en 1951, directeur de l'Office national, où il succédait à M. Delahoché, il y rendit les plus éminents services à ses frères d'armes.

Ses obsèques ont été célébrées aux Invalides le vendredi 27 avril, en présence de M. Guy Mollet, président du Conseil, Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, Tanguy Prigent, ministre des A.C. et V.G., et Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.

L'U.N.A.C. était représentée par notre camarade Barrier et une délégation encadrant notre drapeau.

L'éloge funèbre du défunt fut prononcé par MM. Mattei, directeur des Statuts et des Services médicaux, Charles Laurent, président de Libération-Nord, et Tanguy Prigent, qui déclara notamment : « Toute la vie d'Henri Ribière a été un exemple. Il était d'une honnêteté scrupuleuse, totale, sur le plan matériel et sur celui de la probité intellectuelle. Sa modestie et son désintéressement étaient exceptionnels. Quand il n'y avait pas de coups à recevoir, il préférerait travailler sans bruit, continuer à être utile sans attirer l'attention. »

**NOS DEUILS**

Notre bon camarade Gaston Laromiguière vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, emportée par un mal foudroyant, le 23 avril dernier.

Qu'il trouve ici l'expression de notre sympathie et l'assurance de la part que nous prenons à son deuil.

**Pour les sportifs**

Le numéro de mai de « Sport-Mondial » vient de paraître. C'est un numéro qui reste fidèle à sa formule en vous offrant « 30 articles que vous ne lirez pas ailleurs ». Lire une fois « Sport-Mondial », c'est adopter ce magazine, seul mensuel français illustré traitant de tous les sports.

En vente partout, à défaut : 15, rue du Bouloi, Paris (1<sup>er</sup>), contre 100 fr. en timbres.

**CHRONIQUE...**

L'Assemblée générale annuelle des Prévoyants Mutualistes dont les Amicales des Camps forment la Section 6 a eu lieu le dimanche 4 mars.

A l'ordre du jour figuraient, outre quelques modifications statutaires, la création de deux nouvelles catégories de cotisations dont l'une créée en faveur des sociétaires non inscrits à la Sécurité Sociale; ces deux nouvelles catégories sont réservées pour l'instant aux sociétaires domiciliés dans la région parisienne.

Nous donnerons dans un prochain « Lien » le compte rendu de cette Assemblée générale à laquelle participaient les délégués de sections.

Nos adhérents trouveront ci-après quelques renseignements concernant la Caisse Chirurgicale de la F.M.G., à laquelle notre société est affiliée et dont le texte est extrait de l'opuscule édité par la F.M.G. et qui est en vente (5 fr. l'exemplaire) aux Prévoyants Mutualistes, 28, rue de Châteaumont, Paris (9<sup>e</sup>). (Bureaux ouverts tous les jours ouvrables de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.) Téléphone : TRUDAINE 58-00

La Caisse Chirurgicale a pour but d'assurer à ses adhérents la couverture des interventions chirurgicales qui leur sont prescrites.

Elle atteint ce résultat par le moyen d'accords passés avec des chirurgiens qualifiés.

Avec ces chirurgiens et dans les établissements dont nous publions ci-après la liste, les malades bénéficient de la gratuité des soins et de l'hospitalisation consécutive et n'ont à avancer aucun frais, la Caisse réglant directement les dépenses à sa charge.

Mais il ne s'ensuit nullement que les malades soient dans l'obligation de se faire opérer dans ces seules maisons de santé. Chacun conserve la faculté entière de choisir librement son praticien et sa clinique. Toutefois, lorsque ce choix s'exerce en faveur d'un chirurgien et d'une clinique avec lesquels la Caisse n'a pas passé convention, le malade règle lui-même les dépenses après entente avec le chirurgien et la maison de santé; après quoi, il se fait rembourser directement ses prestations d'assurances sociales par venir ensuite demander le paiement contre remise des pièces nécessaires, des sommes qui lui sont dues.

Ces sommes sont exactement celles que la Caisse Chirurgicale aurait déboursées si l'opération avait eu lieu dans l'une des cliniques ayant passé accord avec elle.

Le malade auquel le médecin traitant déclare qu'il doit être opéré, ne doit pas choisir inconsidérément une clinique sur la liste de la Caisse Chirurgicale ni se laisser conduire machinalement vers toute autre clinique; il doit penser aussi et surtout, lui et sa famille, à la qualité des soins que réclame son état.

Il est dangereux de choisir une clinique pour des raisons de proximité ou de transport, alors que le choix doit être déterminé uniquement par des considérations d'ordre technique.

Nous demandons donc aux adhérents de la Caisse Chirurgicale de consulter nos conseillers techniques préalablement au choix de l'établissement toutes les fois qu'il s'agit d'une opération importante.

Nous vous prions de mettre en note qu'un service fonctionne tous les jours à toute heure. Il suffit de téléphoner à la Caisse Chirurgicale durant les heures d'ouverture du lundi au samedi inclus, de 8 heures à 18 heures ODEON 26-90 (10 lignes groupées) ou, en cas d'urgence, à VAUGIRARD 52-62. Rappelons que les bureaux de la Caisse sont situés à la Maison de la Mutualité, 2<sup>e</sup> étage, Porte 224 (24, rue Saint-Victor, Paris-V<sup>e</sup>).

Pour bénéficier de la gratuité des soins, il faut demander à la Caisse un bon de prise en charge avant l'entrée en clinique; en cas d'urgence, la prise en charge est régularisée ensuite. Si le malade est assuré social, il lui faut, une prise en charge de la Sécurité Sociale délivrée par le Centre de paiement auquel il est rattaché.

Notre prise en charge est déposée au bureau de la clinique, à l'entrée; elle vaut titre, et, par conséquent, le malade n'a rien à payer. Elle vaut pour petits docteurs sauf pour les mutualistes qui coïncident pour une chambre particulière. (Toutefois, tous les mutualistes peuvent choisir une chambre particulière moyennant un supplément.)

Les malades qui se font opérer dans les cliniques et par des praticiens n'ayant pas passé accord avec la Caisse Chirurgicale doivent fournir un dossier comprenant :

- 1° Les factures ou relevés très détaillés des dépenses engagées;
- 2° Pour les assurés sociaux, le décompte des prestations de Sécurité Sociale ou du régime assimilé;
- 3° Sous pli confidentiel à l'adresse du médecin-conseil, la nature de l'intervention subie.

Dans toutes les correspondances, le malade doit rappeler le numéro et le titre de sa société, en l'occurrence : « Les Prévoyants Mutualistes, Groupe 574 ».

Le mutualiste qui subit une intervention chirurgicale en province peut demander à être placé en subsistance auprès d'une C.C.M. locale; dans ce cas, la Caisse de la Fédération Mutualiste de la Seine applique ses propres tarifs, le surplus étant, s'il y a lieu, à la charge du malade.

Les cotisations annuelles de la Caisse Chirurgicale pour l'année 1956 sont fixées comme suit :

Assuré Social	
Chambre commune	330 fr.
Chambre particulière	650 fr.
Non assuré Social	
Chambre commune	1.700 fr.
Chambre particulière	2.100 fr.

Pour la première année, droit d'adhésion de 40 francs par chef de famille.

Lecteurs de ce journal, écrivez-vous aux Prévoyants Mutualistes, Section 6 : Le Secrétaire de la Section 6 :

**Socard**

N. B. — Pour toute demande de renseignements, prière de joindre un timbre pour la réponse.

**Liste des Etablissements agréés par la Caisse Chirurgicale**

(Les astérisques indiquent que l'accord pour chambre particulière est accepté)

- PARIS :
- 7<sup>e</sup>. — CLINIQUE DE L'ALMA, 166, rue de l'Université. INV 13-70.
  - \*9<sup>e</sup>. — CLINIQUE DU DOCTEUR GOT, 4 bis et 6, rue d'Athènes. FIG. 92-68
  - 13<sup>e</sup>. — CENTRE MARIE-LANNELOGUE, 108, avenue d'Ivry (grosse chirurgie thoracique. La gratuité ne peut être assurée; se renseigner à notre siège avant toute intervention).
  - \*14<sup>e</sup>. — CLINIQUE CHIRURGICALE, 29, rue Sarrette. GOBELINS 68-06
  - 14<sup>e</sup>. — HOPITAL LEOPOLD-BELLAN, 7, rue du Texel. SEGUR 86-74 (conditions spéciales; nous consulter).
  - 14<sup>e</sup>. — CLINIQUE CHIRURGICALE, 219, rue Vercingétorix. VAUGIRARD 17-54.
  - 15<sup>e</sup>. — CLINIQUE DU D<sup>r</sup> VIVIER, 63, avenue de la Motte-Picquet. SFGUR 21-73
  - 15<sup>e</sup>. — HOPITAL ST-MICHEL, 33, rue Olivier-de-Serres. VAUGIRARD 15-58.
  - 15<sup>e</sup>. — CLINIQUE SUFFREN, 128, avenue de Suffren. SUFFREN 11-70 et 11-71

**Camazades des Camps**

**ENFIN** un vin fruité, léger, agréable à boire, sans craindre les bouffées de chaleur des grands crus; c'est vraiment un passe-partout parfait.

EN PROVENANCE DIRECTE DU BEAUJOLAIS

Vin rouge 11°5 1955 à 102 fr. le litre, départ Julien, en fûts de 110 litres minimum (pour toute la France). Pour Paris et région parisienne, 115 fr. le litre, franco aller et retour, fûts prêtés.

Ecrivez-moi immédiatement

**HENRI GILBERT** (du Stalag IV B)

Représentant, 162, avenue Parmentier, Paris (10<sup>e</sup>)

**STOCK LIMITÉ**

Bien qu'il s'agisse là d'une documentation que nous avons déjà publiée à plusieurs reprises, il se trouve encore fréquemment des camarades qui nous demandent des renseignements sur l'articulation du Ministère des A.C. et V.G. Désireux de les aider dans leurs démarches, nous renouvelons donc les indications les plus importantes sur cette question.

Le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre comprend :

- I. — L'Administration Centrale;
- II. — L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre;
- III. — Les services extérieurs.

I. — L'Administration centrale, 37, rue de Bellechasse, Paris (7<sup>e</sup>) :

- a) Le Cabinet. Directeur : M. Lis;
- b) La Direction de l'Administration générale : M. Babault;
- c) La Direction des Pensions et du Contentieux : M. Audry;
- d) La Direction des Statuts et des Services médicaux : M. Mattei.

Les trois Directions se subdivisent en bureaux.

II. — L'Office National, Hôtel des Invalides (Paris) : M. X... C'est un établissement public, doté de l'autonomie financière, subventionné et contrôlé par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

L'Office National dispose, dans chaque département métropolitain, dans chaque département d'Afrique du Nord et dans chaque territoire de l'Union Française, d'un Office départemental administré par un secrétaire général.

L'Office délivre :

- la carte du combattant;
- la carte du combattant volontaire de la Résistance;
- la carte de S.T.O. et de réfractaire;
- la carte de pupille de la Nation.

Il accorde des secours et des prêts aux ressortissants du ministère.

Il assure la rééducation des victimes de guerre et l'hébergement des A.C.

Chaque Office possède un Conseil d'administration et une Commission permanente composée de représentants des Associations et des grandes administrations départementales.

Le préfet est dans tous les cas président du Conseil d'administration de l'Office départemental.

III. — Les services extérieurs du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Les services extérieurs du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre se répartissent entre 21 Directions interdépartementales et 5 Directions départementales.

Directions interdépartementales : Paris, Lille, Nancy, Metz, Strasbourg, Rouen, Le Mans, Rennes, Orléans, Nantes, Limoges, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Toulouse, Montpellier, Marseille, Tours, Clermont-Ferrand, Dijon, Alger.

Directions départementales : Ajaccio, Constantine, Oran, Casablanca, Tunis.

Rôle d'un directeur interdépartemental

Le directeur interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre est ordonnateur secondaire : il est délégué dans sa circonscription par le ministre, pour prendre, en faveur des anciens militaires ou assimilés, des décisions primitives accordant ou refusant les pensions suivant les

propositions des commissions de réforme. Il met en paiement les pensions, délivre les carnets de soins gratuits, instruit, par l'intermédiaire des Centres spéciaux de réforme, toute demande de pension d'invalidité.

Le directeur instruit les pensions des veuves, des orphelins, des ascendants et les met en paiement sur titre provisoire. Par l'intermédiaire des Centres d'appareillage, il fait procéder à l'appareillage des mutilés et des accidentés du travail.

Le directeur interdépartemental constitue les dossiers des candidats aux emplois réservés.

Il constitue les dossiers des internés et déportés résistants et politiques; il délivre dans la majorité des cas les cartes d'internés et déportés politiques. Il met en paiement le pécule des déportés et internés politiques, des prisonniers de guerre ou de leurs ayants cause, le pécule des personnes contraintes (ex-S.T.O.) et des réfractaires.

Le directeur interdépartemental instruit certaines demandes de mention « Mort pour la France », il constitue les fichiers, il assure la remise des corps de victimes des guerres aux municipalités. Il surveille l'entretien des secteurs d'état civil (cimetières militaires).

Le directeur interdépartemental règle les factures des fournisseurs, les traitements, salaires ou indemnités de son personnel et des conventionnés.

Il est, aux côtés du préfet, le représentant du ministre dans sa circonscription.

Liste des directions interdépartementales et départementales

- Direction interdépartementale de Paris (M. Bertin), 139, rue de Bercy, Paris (12<sup>e</sup>) (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir).
- Direction interdépartementale de Lille (M. Rabouin), 6, place Richelieu, Lille (Pas-de-Calais, Aisne, Somme).
- Direction interdépartementale de Nancy (M. X...), 57, rue Emile-Bertin, Nancy (Vosges, Haute-Marne, Haute-Saône, Territoire de Belfort).
- Direction interdépartementale de Metz (M. Frache), Caserne Ney, place de la République, Metz (Meuse, Marne, Ardennes).

— Direction interdépartementale de Strasbourg (M. Oberlin), 11, rue Phalsbourg, Strasbourg (Haut-Rhin).

— Direction interdépartementale de Rouen (M. Stéphan), Caserne Jeanne-d'Arc, boulevard Gambetta, Rouen (Eure Oise).

— Direction interdépartementale du Mans (M. Gallot), 18, rue Richebourg, Le Mans (Orne, Mayenne, Calvados, Manche).

— Direction interdépartementale de Rennes (M. Pasquier), Caserne du Colombier, Rennes (Finistère, Côtes-du-Nord).

— Direction interdépartementale d'Orléans (M. X...), Quartier Dunois, 19, rue Eugène-Vignal, Orléans (Cher, Nièvre, Loir-et-Cher).

— Direction interdépartementale de Nantes (M. Leparoux), Caserne Bedeau, 96, rue Gambetta, Nantes (Morbihan, Vendée, Maine-et-Loire).

— Direction interdépartementale de Limoges (M. Rivoal), Cité Administrative, place Blanqui, Limoges (Creuse, Corrèze, Dordogne, Charente).

— Direction interdépartementale de Bordeaux (M. Manaut), Cité Fru-

gès, 30, quai Sainte-Croix, Bordeaux (Landes, Basses-Pyrénées, Lot-et-Garonne, Charente-Maritime).

— Direction interdépartementale de Lyon (M. Lafuge), 20, quai Gaillardon, Lyon (Drôme, Ardèche, Ain, Loire).

— Direction interdépartementale de Grenoble (M. Varenne), Caserne Vinoy, Grenoble (Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie).

— Direction interdépartementale de Toulouse (M. Bordenave), Caserne Compans, Toulouse (Ariège, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne).

— Direction interdépartementale de Montpellier (M. Bonnet), 12, rue du Bayle, Montpellier (Gard, Lozère, Aveyron, Pyrénées-Orientales, Aude).

— Direction interdépartementale de Marseille (M. Merli), 11, rue Lafon, Marseille (Vaucluse, Basses-Alpes, Var, Alpes-Maritimes).

— Direction interdépartementale de Tours (M. Duboscq), 2, rue de l'Hospitalité, Tours (Indre, Vienne, Deux-Sèvres).

— Direction interdépartementale de Clermont-Ferrand (M. Brige), Quartier Gribeauval, 34, avenue Carnot, Clermont-Ferrand (Allier, Haute-Loire, Cantal).

— Direction interdépartementale de Dijon (M. Franchomme), Caserne Vaillant, avenue Garibaldi, Dijon (Saône-et-Loire, Aube, Jura, Doubs, Yonne).

— Direction interdépartementale d'Alger (M. Legendre), Vieux Palais, rue du Vieux-Palais, Alger.

— Direction départementale d'Ajaccio (M. Gini), Caserne Abbattucci, Cours Napoléon, Ajaccio.

— Direction départementale de Constantine (M. Giraudel), 2, rue du Colonel-Gouvet, Constantine.

— Direction départementale d'Oran (M. Matteillet), Hôtel de France, 17, boulevard Clemenceau, Oran.

— Direction départementale de Casablanca (M. l'Intendant Achard), 3, avenue Mers-Sultan, Casablanca.

— Direction départementale de Tunis (M. l'Intendant Dondon).

interdépartementale dépend votre département (le siège de la direction est indiqué entre parenthèses, quant à son adresse complète, vous la trouverez dans la liste précédente).

- Ain (Lyon)
- Aisne (Lille)
- Allier (Clermont-Ferrand)
- Alpes (Basses-) (Marseille)
- Alpes (Hautes-) (Grenoble)
- Alpes-Maritimes (Marseille)
- Ardèche (Lyon)
- Ardennes (Metz)
- Ariège (Toulouse)
- Aube (Dijon)
- Aude (Montpellier)
- Aveyron (Montpellier)
- Belfort (Territoire de) (Nancy)
- Bouches-du-Rhône (Marseille)
- Calvados (Le Mans)
- Cantal (Clermont-Ferrand)
- Charente (Limoges)
- Charente-Maritime (Bordeaux)
- Cher (Orléans)
- Corrèze (Limoges)
- Côte-d'Or (Dijon)
- Côtes-du-Nord (Rennes)
- Creuse (Limoges)
- Dordogne (Limoges)
- Doubs (Dijon)
- Drôme (Lyon)
- Eure (Rouen)
- Eure-et-Loir (Paris)
- Finistère (Rennes)
- Gard (Montpellier)
- Garonne (Haute-) (Toulouse)
- Gers (Toulouse)
- Gironde (Bordeaux)
- Hérault (Montpellier)
- Ille-et-Vilaine (Rennes)
- Indre (Tours)
- Indre-et-Loire (Tours)
- Isère (Grenoble)
- Jura (Dijon)
- Landes (Bordeaux)
- Loir-et-Cher (Orléans)
- Loire (Lyon)
- Loire (Haute-) (Clermont-Ferrand)
- Loire-Inférieure (Nantes)
- Loiret (Orléans)
- Lot (Toulouse)
- Lot-et-Garonne (Bordeaux)
- Lozère (Montpellier)
- Maine-et-Loire (Nantes)
- Manche (Le Mans)
- Marne (Metz)
- Marne (Haute-) (Nancy)
- Mayenne (Le Mans)
- Meurthe-et-Moselle (Nancy)
- Meuse (Metz)
- Morbihan (Nantes)
- Moselle (Metz)
- Nièvre (Orléans)
- Nord (Lille)
- Oise (Rouen)
- Orne (Le Mans)
- Pas-de-Calais (Lille)
- Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand)
- Pyrénées (Basses-) (Bordeaux)
- Pyrénées (Hautes-) (Toulouse)
- Pyrénées-Orientales (Montpellier)
- Rhin (Bas-) (Strasbourg)
- Rhin (Haut-) (Strasbourg)
- Rhône (Lyon)
- Saône (Haute-) (Nancy)
- Saône-et-Loire (Dijon)
- Sarthe (Le Mans)
- Savoie (Grenoble)
- Savoie (Haute-) (Grenoble)
- Seine (Paris)
- Seine-et-Marne (Paris)
- Seine-Maritime (Rouen)
- Seine-et-Oise (Paris)
- Sèvres (Deux-) (Tours)
- Somme (Lille)
- Tarn (Toulouse)
- Tarn-et-Garonne (Toulouse)
- Var (Marseille)
- Vaucluse (Marseille)
- Vendée (Nantes)
- Vienne (Tours)
- Vienne (Haute-) (Limoges)
- Vosges (Nancy)
- Yonne (Dijon)

En ce qui concerne les départements de la Corse, d'Alger, de Constantine et d'Oran, ils sont directement ressortissants chacun du directeur départemental.

AMICALISTES, VOTRE TAILLEUR



33, Chaussée-d'Antin Paris (9<sup>e</sup>)  
Tél. : TRI 35-02  
Et, pour les sportifs, créateur et seul spécialiste du style athlétique

De quelle direction interdépartementale dépend votre résidence

Et voici enfin, pour vous éviter toute recherche, de quelle direction

REGROUPONS - NOUS...

Si les buts que nous poursuivons : la solidarité entre anciens compagnons de captivité, la défense de nos communs droits, l'aide aux veuves, aux orphelins et aux vieux parents de ceux qui ne sont pas revenus ou qui sont morts depuis leur libération;

Si notre journal et sa documentation;

Si les souvenirs des bons et des mauvais jours;

Si des nouvelles des copains dont la vie nous a séparés;

Si leur rencontre aux réunions que nous organisons, ou au « Club du Bouthéon », à

Paris, à « Notre Baraque », à Lyon;

Si tout cela vous intéresse — et il semble bien qu'il en soit ainsi puisque vous avez adhéré à notre groupement,

dites-vous bien qu'il y a de nombreux camarades qui seraient également intéressés par notre action et qui seraient heureux de reprendre contact avec ceux dont ils partageront les longues misères, les petites joies, la boule à cinq, le saucisson ersatz et la Tafelmargarine.

Mais, trop souvent, ils ignorent encore jusqu'à l'existence

d'une Amicale de leur camp.

Faites-la donc connaître à ceux que vous savez être dans ce cas, parmi vos amis, parmi vos relations.

Prêtez-leur cet exemplaire, conseillez-leur de nous en demander d'autres, ou, mieux, donnez-nous simplement, au moyen du formulaire ci-dessous, les noms et adresses des camarades à qui vous voudriez que soient envoyés le journal et tous les renseignements nécessaires pour leur permettre de venir se joindre à nous et renforcer ainsi notre action utile à tous et à chacun.

CAMP	NOM	PRENOM	ADRESSE
------	-----	--------	---------

Si vous pensez Fourzuzes pensez P. Jubert (ex-Oflag XVIII A) 75, rue Boileau Paris (16<sup>e</sup>) Tél. : Aut. 83-54 QUALITE PRIX

Une vieille maison de la Butte... Chez Valbert et Kerambrun Le Tire-bouchon Auberge chantante Attractions à partir de 22 h. 9, rue Norvins et 2, impasse Trainée Paris (18<sup>e</sup>) (Près de la place du Terre)

La tombola 1956 est morte ! Vive la tombola 1958 !

Dans deux ans, nous reprendrons le collier et, dans deux ans, vous reverrez apparaître les mêmes carnets, les mêmes mandats, les mêmes sollicitations. Vous aurez encore les mêmes réactions au début et puis, après, vous remplirez votre devoir d'amicalistes sincères en plaçant les billets, ou encore, et c'est la majorité, en prenant le tout à votre compte. Et vous aurez l'esprit tranquille et la conscience satisfaite et vous aurez raison.

Car, voyez-vous, chers amis, et je vous dis ceci dans le cadre de notre courrier, c'est-à-dire en toute intimité, c'est incroyable le nombre de misères que nous avons à soulager. Si vous connaissiez les lettres émouvantes de remerciements que nous recevons mais que nous ne publions pas, par respect pour ceux qui nous font confiance, car cela ne sert à rien d'étaler les pauvres misères humaines, vous seriez vous-mêmes bouleversés. Vous avez lu dans ce courrier l'énorme correspondance qui nous a été adressée et vous avez pu vous rendre compte avec quel empressement, avec quel dévouement, vous avez tous répondu à l'appel de votre Amicale. C'est la fierté de notre Courrier de pouvoir publier de telles lettres.

Aussi, chers amis, n'hésitez pas à nous écrire. Nous transmettons vos messages à vos amis de captivité et nombreux sont ceux de nos camarades qui ont pu reprendre des relations épistolaires, depuis fort longtemps, interrompues. Le courrier, c'est la vie de l'Amicale. Adressez-nous des anecdotes de captivité, des renseignements, des souvenirs, nous les publierons. Ce journal est votre. Et votre courriériste est tout prêt à vous accueillir.

Notre ami Jean Peugeot, 24, avenue de la Gare, à Saint-Claude (Jura), nous demande l'adresse d'Emile Amboley, qui était au Stalag V B. Jean Peugeot s'est évadé de Villingen lors d'une corvée de fourrage et recherche des attestations pour compléter son dossier. Prière aux camarades qui seraient au courant de bien vouloir nous les adresser.

Notre ami Henri Aix, 17, rue Pierre-Ronsard, à Arcueil (Seine), adresse son amical bonjour à tous et nous signale, le 3 avril, que, depuis le 26 février, ceux à qui il avait vendu des billets de tombola ne cessent de lui réclamer la liste des gagnants. « Et », dit-il, « je ne sais si, pour la prochaine loterie j'aurai encore des gens qui pourront attendre ». Que notre ami compulse, lorsque le cas se présente, le règlement de notre tombola et même le billet de tombola qui est entre ses mains. Il est indiqué que le tirage paraîtra dans notre bulletin d'avril. Or, en retardant un peu la publication de notre numéro de mars, nous avons réussi à faire paraître ce tirage sur notre bulletin de mars. Nous sommes donc en avance de quelques

**MAISONS RECOMMANDEES**  
**Les Ambulances du Bois de Boulogne, R.M. MOUNIER,** 7, rue Fessard, Boulogne (Seine). MOL. 19-27. Réduction 10 % pour anciens du V B.  
**ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers).**  
**Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2°). CEN. 11-54.**  
**Café-Restaurant « CHEZ GABY », 297, rue de Charenton, Paris (12°). DID. 41-49.** Les anciens d'Ulm et du V B y seront reçus par leur ami Gabby.  
**André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7°). INV. 49-80.**  
**Maurice BARON, 38, rue Hermel, Paris (18°), Tailleur Hommes et Dames.** Conditions spéciales aux anciens V B.

jours sur la publication du tirage et l'Amicale n'a rien à se reprocher. Nous avons été tout ce qu'il y a de plus régulier. Ceci, pour bien démontrer que tout ce qu'entreprend l'Amicale est fait avec soin et avec toute la régularité possible.

Notre ami André Sicre, 15, à Failhé, Mazamet (Tarn), nous prie d'adresser une cordiale poignée de mains à tous les anciens du Kommando de Taillfingen. A lui aussi, les mêmes remarques que pour l'ami Aix pour la tombola.

Notre ami Chaube, 90, rue Garibaldi, à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), envoie ses bonnes amitiés à tous les camarades de l'Amicale.

Notre ami Jean Papin, La Colline, à la Chalioire, par St-Crespin-sur-Moine (Maine-et-Loire), nous prie de communiquer ses bonnes amitiés et son amical souvenir à tous les anciens de Munderguingen.

Notre ami Marius Bonnet, secrétaire de mairie à Beauvallon (Drôme), nous écrit : « J'ai été très content de recevoir le journal et d'y relever les noms de camarades que j'ai connus dans cette Forêt Noire; je pense que c'est Kauffmann qui a donné mon nom. Je lui envoie mes meilleurs souvenirs. Il était l'homme de confiance de notre Compagnie, étant moi-même homme de confiance du Kommando 11.036, passé par la suite au 11.005 à Ruffingen, près de Sigmaringen. C'était un petit Kommando sans histoire, mais la camaraderie existait comme en général dans tous, mais peut-être un plus qu'ailleurs. La Caisse d'Entr'aide du camp à Villingen nous avait envoyé plusieurs lettres de remerciements pour les envois que nous lui faisons parvenir,

qui étaient très importants pour le nombre de P.G. Je voudrais par ces quelques lignes envoyer un amical bonjour aux soixante-dix camarades qui sont passés à ce Kommando où nous avons vécu ensemble les mauvais et quelquefois les bons jours... Dans mes archives, j'ai retrouvé quelques adresses de camarades qui étaient à ce Kommando, je vous les fait parvenir et, s'ils ne sont pas à l'Amicale, vous leur ferez parvenir le journal... »

Merci à notre ami Bonnet pour sa liste et nous profitons de l'occasion pour adresser un appel à tous ceux qui auraient des adresses: qu'ils veuillent bien nous les communiquer.

De notre ami R. Cartigny, 2, rue du Nord, Petite-Forêt (Nord), un bonjour à tous les amis du V B en même temps qu'il « applaudit

**A l'Amicale V B de la région lyonnaise**

*Camarade de la Région Lyonnaise, tu trouveras toujours le meilleur accueil au Bureau du Groupement, tous les jours, de 15 h. à 18 h., et à nos permanences, le premier dimanche de chaque mois, de 10 h. à 11 h. 30, au Cercle des Prisonniers, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1<sup>er</sup>).*

*Que tous nos amis V B et de la région V participent à nos réunions et nous aurons la joie de devenir un des plus beaux groupements provinciaux de notre Amicale nationale.*

*Que les Lyonnais ne restent pas inactifs. L'entraide, nous en avons connu les bienfaits en captivité; il faut la continuer sur le plan anciens P.G.*

*Nous vous attendons au 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1<sup>er</sup>).*

au volumineux courrier du V B paru dans l'avant-dernier «Lien»; il constitue le meilleur tour d'horizon de toutes nos amitiés de ce temps-là restées heureusement aussi vivaces ».

Un grand merci à notre ami André Noël, de Châtenois (Vosges), pour les histoires qu'il nous promet, pendant la période des vacances. Un amical bonjour de notre ami à tous les anciens du Stalag.

Notre ami Robert Le Banner, rue du Bois, à Vincey (Vosges), envoie son bon souvenir et ses amitiés à tous ses anciens compagnons de captivité.

Notre ami Auguste Collard, 5, impasse de la Fosse, à Hem (Nord), adresse à tous ses sincères amitiés et son meilleur souvenir.

Notre ami G. Alexandre, à Brassac, par Saint-Pons (Hérault), envoie ses meilleures amitiés à tous les anciens du Stalag V B (ceux de Villingen et ceux de Messkirch).

Notre ami Guy Bruant, instituteur à La Forêt-Saint-Aubin (Loiret), envoie ses bonnes amitiés à tous ses bons copains du Waldho et « un bravo pour le long courrier du V B. Grâce à lui, notre journal mérite vraiment son titre. Je ne pourrai pas aller à La Bresse en mai, mais donnez mon bon souvenir au grand Jean-Georges ». L'ami Perron regrette fort de ne pas rencontrer à La Bresse son fidèle coéquipier du Waldho. Nos amis de La Bresse n'auront pas la douce satisfaction d'entendre notre chansonnier maison dans ses œuvres 40-45.

Notre ami Henri Navarre, receveur aux Abattoirs de Mirecourt (Vosges), nous envoie ses bonnes amitiés et nous fait part de ce que, depuis sa rentrée de captivité, il est chef d'une nombreu-

se famille (cinq enfants), ce dont nous le félicitons. La famille V B s'agrandit.

Notre ami René Mathieu, 8, place Jules-Ferry, à Thaon-les-Vosges (Vosges), nous écrit : « En vous félicitant du beau travail accompli par tous les camarades du Bureau national, je vous adresse l'expression de mes plus vives amitiés dont vous voudrez bien faire part à tous ».

Merci à l'ami Victor Rémy, à Damas-aux-Bois, par Rambervillers (Vosges), pour sa liste d'adresses.

Notre ami Maurice Mangeart, 13, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Jœuf (Meurthe-et-Moselle), nous félicite du succès obtenu par notre tombola et regrette infiniment de ne pouvoir se rendre aux Assemblées générales. Je félicite également les nouveaux membres du Bureau et remercie tous ceux qui se dévouent au bon fonctionnement de l'association. Mes amitiés à tous et particulièrement à mes anciens camarades du camp et du Waldho ».

Nous remercions l'ami Mangeart de ses encouragements. Mais le Bureau n'est que l'émanation de tous les membres de l'Amicale et son travail est fonction du dévouement de tous les amicalistes. Le Bureau sent derrière lui la volonté agissante de tous ses amis et il ne peut que travailler car il sait qu'il peut compter sur tous.

Notre ami Georges Théau, 1, place Saint-Nicolas, à Auxerre (Yonne), envoie ses amitiés à tous, et surtout aux anciens de l'hôpital Saint-Agnès, à Freiburg.

Et voici une gentille lettre de Mlle Yvette Roux, à Pizonçon, par Bourg-de-Péage (Drôme) :

« Mon papa est un ancien prisonnier du V B. Comme il n'est pas revenu riche d'Allemagne, cette année j'ai commencé à travailler. Mon premier argent a servi pour votre tombola. Je comptais bien gagner un gros lot, ma prétention a été punie. J'ai deux lots, je suis quand même bien contente. »

Mais non, petite Yvette, ta prétention n'a pas été punie car tu as gagné un magnifique sac de dame qui doit être d'ailleurs en ta possession, au moment où paraît ce journal. Ta bonne action, vois-tu, a été bien récompensée. Et transmets à ton papa les amitiés de ses camarades de captivité.

Notre ami René Fouchs, H.L.M. avenue du Général-Leclerc, à Sedan (Ardennes), regrette de ne pas rencontrer des amis du V B lorsqu'il vient à Paris. Il déjeune, dit-il, au Bouthéon mais les bureaux du V B sont fermés lors de sa visite. Nous signalons à l'ami Fouchs que, pour rencontrer des responsables de l'Amicale, il faut venir à l'Amicale vers 18 heures et de préférence le jeudi, jour de réunion. Car les membres du Bureau sont des bénévoles et dans la journée ils sont à leur travail. Cette précision donnée, nous espérons avoir sa visite un de ces jours.

(A suivre)

**Voici la liste de nos adhérents**

- (Suite de la page 1)
- 2214 GAUDEL Elie, Pouxoux.
  - 2189 GAUTHIER Raymond, Marey, par Martigny-les-Bains.
  - 521 GEOFFROY Paul, 10, avenue Reine - Isabelle, Contrexeville.
  - 2241 GERARD Roger, Vaxoncourt.
  - 2239 GERMAIN Maurice, Nomexy.
  - 756 GILLE Jean, Les Xettes, par Gérardmer.
  - 2180 GROSJEAN Henri, Dommarin-les-Remiremont.
  - 2229 GUERARD Maurice, 10, quai des Bons-Enfants, Epinal.
  - 2265 GUERY Berty, Lépanges.
  - 1787 GUILLAUMEY Robert, Châtillon-sur-Saône.
  - 2202 HANS Maurice, Bussang.
  - 2221 HARROUE Roger, Danas-et-Bettegney.
  - 2256 HERMANN Roger, rue d'Helieu, Saint-Dié.
  - 2264 HERVET Jean, Saulcy-sur-Meurthe.
  - 2190 HINGRY Léon, Vagney.
  - 747 HOLTZNARTH Jean, Grand Séminaire, Saint-Dié.
  - 1207 HÖMEYER Georges, 7, rue du Général-Leclerc.
  - 2194 HUMBERT Marius, Maudrey-Benefosse, par Fraize.
  - 1951 ILTIS Jean, Châtenois.
  - 910 JACQUOT Hubert, 22, avenue F.-Faure, Rambervillers.
  - 1929 JALLON Marcel, Lusse, par Saint-Dié.
  - 2196 JAUMAIN Albert, Harmonville.
  - 867 JEANGEOGES Bernard, La Bresse.
  - 2237 JEANROY Pierre, Girmont-Thaon.
  - 2215 JOLLY Michel, Vrecourt.
  - 2212 JUILLOT Louis, La Bolle, Saint-Dié.
  - 2226 KIRTZ Stephane, Saint-Maurice-sur-Moselle.
  - 219 KLEIN Paul, Portieux.
  - 2244 KUENEMANN Lucien, Au Croc, Eloyes.
  - 2227 LABREUCHE Marcel, Saint-Etienne-les-Remiremont.
  - 2193 LAGARDE Paul, Vagney.
  - 2232 LALLEMAND Fernand, Ménil-Senones.
  - 839 LAMAZE René, Sarupt-St-Léonard.
  - 1952 LANGONET Jean, Châtenois.
  - 982 LARMET Jacques, 104, rue d'Alsace, Saint-Dié.
  - 2217 LAROCHE Paul, Val-d'Ajol.
  - 2191 LARRERE Joseph, rue du Bois, Vincey.
  - 2203 LAURENT Georges, La Bourgonce.
  - 2270 LE BANNER Robert, Vincey.
  - 2245 LE COUBE Camille, Etival.
  - 2258 LE COUBE Marcel, Epinal.
  - 2225 LECOMTE Clément, Jeamménil, par Rambervillers.
  - 2294 MAIRE Marcel, Mirecourt.
  - 2305 MANGENOT André, Hailainville, par Rambervillers.
  - 1497 MARCHAL François, Eloyes.
  - 2267 MARGOT André, Rochesson.
  - 2276 MARION François, Cornimont.
  - 1519 MATHIEU René, 8, place J.-Ferry, Thaon-les-Vosges.
  - 2269 MAURICE Mathilde, Ramouchamp.
  - 2271 MENGIN Joseph, Rehaingourt.
  - 2351 MEUNIER Raymond, Plombières.
  - 2297 MIELO Pierre, Archettes, par Arches.
  - 2290 MILLEE Henri, Pompière.
  - 1553 MONSIEUR Alfred, 14, rue Dutad, Thaon-les-Vosges.
  - 1383 MOREL Charles, St-Laurent, par Epinal.
  - 2286 MOREL Joseph, Etival.
  - 2268 MOUGENET Jules, Gerbepal.
  - 2306 MOUGIN Raymond, Rambervillers.
  - 2296 MULLER Armand, 16, rue Charles-Henry, Thaon.
  - 2300 MUNIER Henri, St-Etienne-les-Remiremont.
  - 2280 MUNIER Paul, Archettes.
  - 2301 NAVARRE Henri, Mirecourt.
  - 1491 NOEL André, Châtenois.
  - 2279 NOURDIN Camille, Faucompière, par Tendcn.
  - 2302 NOURDIN Georges, Granges-sur-Vologne.
  - 2275 PARMENTIER Charles, Ménilthillot.
  - 2285 PARMENTIER Clément, Etival.
  - 386 PERRY Armand, St-Maurice-sur-Moselle.
  - 2131 PETER Eugène, St-Maurice-sur-Moselle.
  - 2281 PETITNICOLAS Marcel, Moyennoutiers.
  - 2277 PIAT Joseph, Bussang.
  - 2295 PIERRAT Marcel, Eloyes.
  - 2266 PIERRE Louis, Taintrux.
  - 2303 PINGON Maurice, 15, rue du Doyenné, Epinal.
  - 2293 POISSENOT Marcel, 6, place des Tilleuls, Xertigny.
  - 2322 PONTECAILLE Georges, Xertigny.
  - 2345 POURCHER, Saint-Michel-sur-Meurthe.
  - 2283 RANTZ André, 23, Cité de Pruines, Golbey.
  - 2332 RECEVEUR Emile, Allarmont.
  - 325 REIMBOLD René, 51, rue du Paradis, Saint-Dié.
  - 2308 REMY Victor, Damas-aux-Bois, Rambervillers.
  - 2284 RENARD Roger, 26, rue du Général-Leclerc, Golbey.
  - 2315 RICHARD René, Thaon.
  - 2288 RIVAT Marcel, Lépanges.
  - 2325 ROCHON Maurice, Senones.
  - 2312 ROLIN Bernard, Bulgneville.
  - 2287 ROLLOT Frédéric, café Gare, Hymont, par Mattaincourt.
  - 2298 ROUHIER Marius, Raon-l'Étape.
  - 2313 ROUSSEL Pierre, Neufchâteau.
  - 2344 ROUYER Pierre, Antigny.
  - 2324 ROYER René, Belmont-sur-Vair.
  - 2316 SACQUARD Roger, Remiremont.
  - 2307 SAI Gaspard, Champ-le-Duc, par Bruyères.
  - 2329 SCHMIDT François, Mirecourt.
  - 2313 SCHORB Emile, Saulxures-sur-Moselotte.
  - 2325 SIBILLE Henri, Fraize.
  - 2310 SIMONIN Georges, Ruppes.
  - 2321 STRABACH René, Provenchères-sur-Faye.
  - 2289 THIEBAUT Paul, Ménil-sur-Belvitte.
  - 2327 THIERY Marcel, St-Laurent.
  - 2336 THIRIET Emile, rue du Marché, Igney.
  - 2309 THIRIET Raymond, Vimenil, par Grandvillers.
  - 2334 THOMAS Adrien, Eloyes.
  - 2342 THOMAS Georges, 5, place E.-Stein, Epinal.
  - 2333 TISSERAND Charles, Gérardmer.
  - 2320 TISSERAND Marcel, Val-d'Ajol.
  - 2304 TOILLON André, Nomexy.
  - 2330 TOUTAIN Emile, 35, avenue Pasteur, Thaon-les-Vosges.
  - 2311 TRIBOULOT Charles, Anglemont.
  - 551 VALLOU Louis, Damblain.
  - 2182 VILLEMEN Jean, Faymont, par le Val-d'Ajol.
  - 2317 VOIGNIER Albert, Etival.
  - 2292 VUILLEMARD Paul, La Bresse.

**Waterman**

La meilleure encre...



traitée à l'HEXA-fluid

Le Gerant : PIFFAULT  
 Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

**FABRIQUE DE MEUBLES**  
 7 ter, avenue de St-Mandé  
 Paris (XII<sup>e</sup>)

**RYSTO Raymond**  
 Ex-No 5305  
 Membre de l'Amicale No 543

**SALLES A MANGER CHAMBRES**  
**A COUCHER ENSEMBLE STUDIO**

**DÉPOSITAIRE DE FABRIQUES**  
 Cuisines modernes  
 Eléments, tables  
 Sièges modernes  
 rustiques et basques  
 Sièges de jardin  
 Pliants, Transats

Prix marqués en chiffres connus

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale

**Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire**  
 Tél. DIDerot 45-07  
 Métro : NATION